

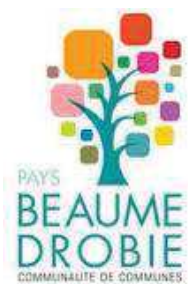
Convention Territoriale Globale

2022-2026



Communauté de communes
Pays Beaume Drobie





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2022-2026)

Entre :

- La **Caisse des Allocations familiales de l'Ardèche** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, **M. René SERRE-CHAMARY** et par sa Directrice, **Mme Florence COPIN**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « **la Caf** » ;

et

- La **Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie** représentée par son **Président, M. Christophe DEFFREIX** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « **le Partenaire** » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du 11 décembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté de communes du Pays Beaume Drobie** en date du **18 juillet 2022** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les

partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire au regard de :

- Ses caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble de ces informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département sont détaillés dans le diagnostic partagé en [Annexe 1](#).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, **la Caf de l'Ardèche** et **la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie** souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ([Annexe 2](#)) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants ([Annexe 3](#)).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de **la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie**, visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles du territoire.
 - Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Contribuer au développement d'une offre territoriale diversifiée et structurée
 - Accompagner le développement de la politique de soutien à la parentalité
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

L'offre de service de la CAF présente sur ce territoire est détaillée dans le diagnostic partagé (ANNEXE 1).

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Logement, cadre de vie
- Précarité, Accès aux droits et inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Handicap
- Accès à la culture et au sport

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention retenus conjointement sont les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;

- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les axes stratégiques dégagés à l'issue du diagnostic partagé sont :

1. Développer et optimiser l'offre d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles (horaires atypique, insertion professionnelle, inclusion handicap, répit familial...)
2. Renforcer la qualité de l'accueil individuel et collectif
3. Faciliter le parcours des familles pour l'accès à un mode de garde
4. Renforcer la qualité de l'accueil
5. Faciliter l'accès de toutes les familles et tous les enfants aux centres de loisirs
6. Structurer la politique jeunesse et coordonner les acteurs du territoire
7. Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation
8. Contribuer au bien-être des familles et des enfants du territoire, avec une attention particulière aux personnes empêchées (précarité, handicap ...) dans une démarche préventive
9. Poursuivre le maillage du réseau parentalité (sur chaque territoire et entre les 2 Communautés de Communes)
10. Poursuivre le travail de structuration de la politique parentalité Beaume Drobie
11. Favoriser l'accès à des logements adaptés aux besoins des habitants
12. Permettre au plus grand nombre d'accéder à leurs droits
13. Soutenir le centre social dans son rôle d'animateur de la vie sociale
14. Engager une réflexion sur l'action sociale à l'échelle intercommunale
15. Soutenir les familles concernées par une situation de handicap et faciliter leur parcours
16. Faciliter l'accès au sport et à la culture pour les familles et les enfants du territoire

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de **la Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie**.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

¹ Le montant de référence est le montant de Psej calculé à partir de la charge à payer 2021

- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et **la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie** ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en [Annexe 4](#) de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite **au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg**, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'[Annexe 4](#) de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'[Annexe 5](#).

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **compter du 1 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 pour une période 5 ans**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Chandolas, le 17 novembre 2022

La Caf de l'Ardèche		La Communauté de communes Beaume DROBIE
La Directrice	Le Président	Le Président
Florence COPIN	René SERRE-CHAMARY	Christophe DEFFREIX

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

ANNEXE 5 – Evaluation

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie

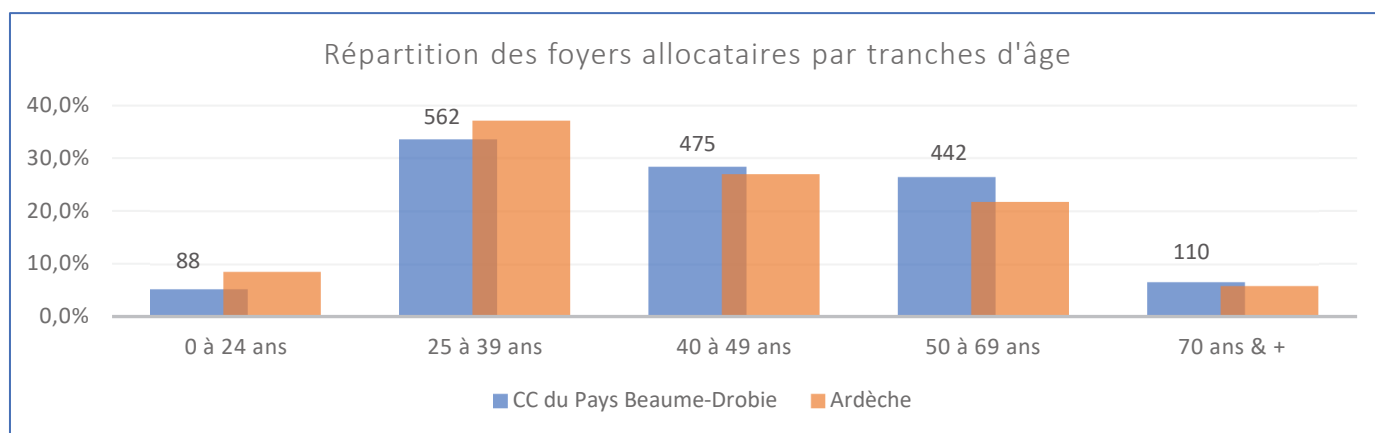
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

A partir du portrait social du territoire proposé par la Caf et partagé avec la collectivité, des ateliers ont été organisés sur le territoire en mars et avril 2022 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des familles et des habitants. Le premier atelier a permis de réaliser un diagnostic partagé et des axes stratégiques qui s'appuyait sur le portrait social et le second atelier a permis de définir le plan d'actions de ce territoire. Ces ateliers ont réuni entre soixante et soixante-dix participants à chaque atelier et notamment des élus, des salariés, des habitants, des représentants du Département et de fédérations.

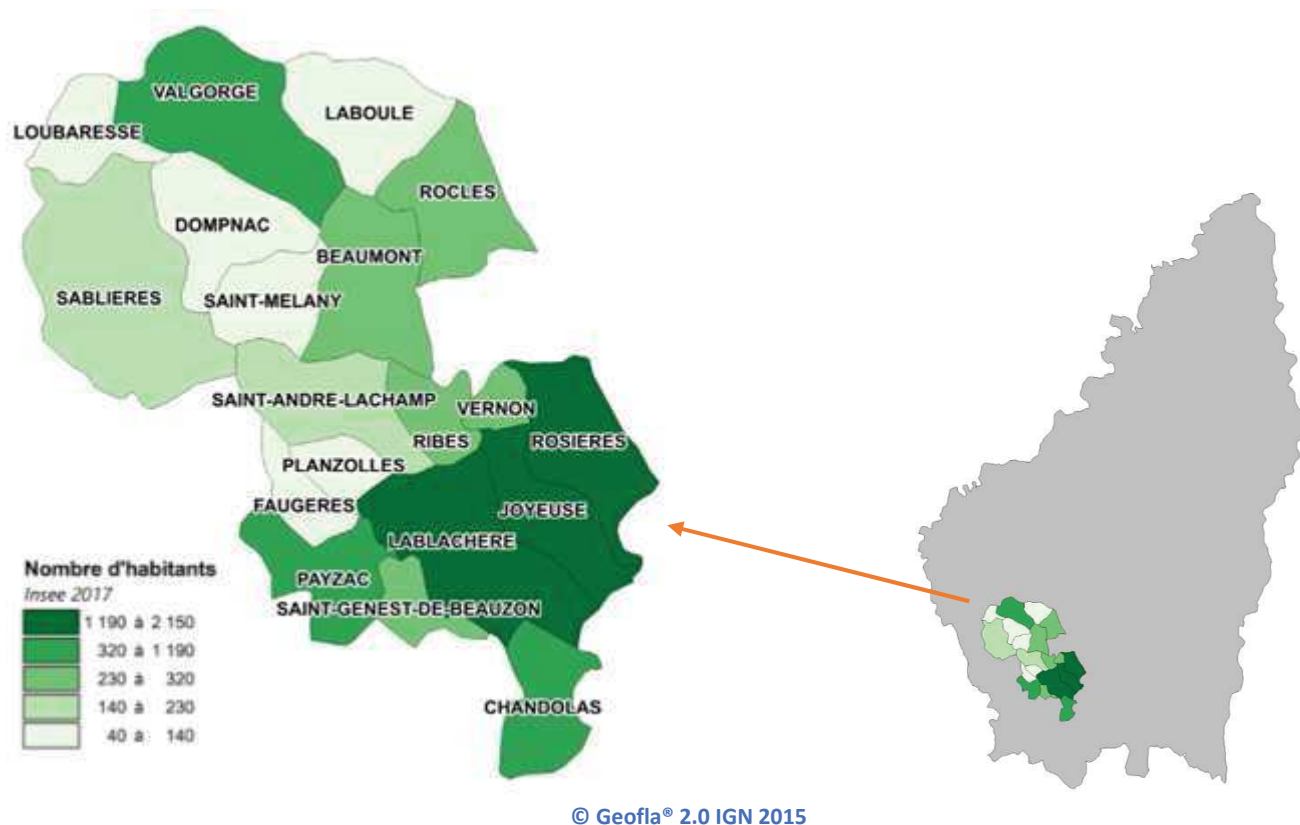
PORTRAIT SOCIAL

CC du Pays Beaume Drobie

- **8 774 habitants** (2,7% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2017) répartis sur 19 communes
- **241 km² de superficie** (4,4% de la surface du département)
- **1 677 foyers allocataires CAF** (2,8% des allocataires de l'Ardèche) (2020)
- **3 648 personnes couvertes par la CAF** (2020)
- **Taux de couverture CAF : 41,6%** (44,7% en Ardèche)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 18,2%** (14,1% en Ardèche ; Insee 2017)



Source : CAF (2020)



PRECARITE, ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

Une précarité marquée

Classes quotient familial (€)	CC du Pays Beaume-Drobie (en %)	Ardèche (en %)
<= à 475	40,62	28,74
> à 475 & <= à 750	29,60	29,29
> à 750 & <= à 1000	14,34	16,69
> à 1000	15,45	25,28

Source : CAF (2019)

70,2% des allocataires du territoire ont un quotient familial inférieur à 750€ contre 58,0% en Ardèche. Dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la Caf de l'Ardèche, des aides financières et prêts peuvent être octroyés aux familles allocataires avec enfants à charge ou à naître (à partir du 7ème mois de grossesse) et ayant un QF inférieur ou égal à 750€.

	CC du Pays Beaume- Drobie	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	1 677	60 340	13 023 103
Bas revenus <i>en % d'allocataires</i>	764 45,6%	18 438 30,6%	4 027 053 30,9%
Fragiles <i>en % d'allocataires</i>	222 13,2%	9 309 15,4%	1 824 391 14,0%
Monoparents <i>en % d'allocataires avec enfant</i>	281 36,6%	8 749 28,8%	1 917 242 29,5%
Monoparents précaires <i>en % de monoparents</i>	201 71,5%	5 299 60,6%	1 098 726 57,3%
20 à 24 ans <i>en % d'allocataires</i>	83 4,9%	4 570 7,6%	1 449 972 11,1%
Bas revenus 20 à 24 ans <i>en % d'allocataires de 20 à 24 ans</i>	37 44,6%	1 275 27,9%	357 612 24,7%

Source : CAF (2020)

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 105€) est largement supérieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent près d'un allocataire sur deux à l'échelle du territoire. Par ailleurs, 13,2% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »).

36,6% des familles du territoire sont monoparentales, une proportion supérieure aux moyennes nationales et départementales. Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : plus de 71% des monoparents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus.

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 83 à vivre sur le territoire de la CC du Pays Beaume-Drobie et représentent 4,9% du total des allocataires. Cette population est aussi propice à la fragilité, en effet, 44,6% sont à bas revenus.

	CC du Pays Beaume- Drobie	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	1 677	60 340	13 023 103
Revenu de solidarité active (RSA) <i>en % d'allocataires</i>	312 18,6%	6 806 11,3%	1 779 821 13,7%
RSA majoré <i>En % de bénéficiaires du RSA</i>	30 9,6%	708 10,4%	200 553 11,3%
Allocation aux adultes handicapés (AAH) <i>en % d'allocataires</i>	190 11,3%	6 193 10,3%	1 140 715 8,8%
Prime pour l'activité (PPA) <i>en % d'allocataires</i>	563 33,6%	21 263 35,2%	4 234 413 32,5%

Source : CAF (2020)

312 bénéficiaires du RSA résident sur la communauté de communes, ils représentent plus de 18% des allocataires ce qui est bien supérieur au taux départemental et national.

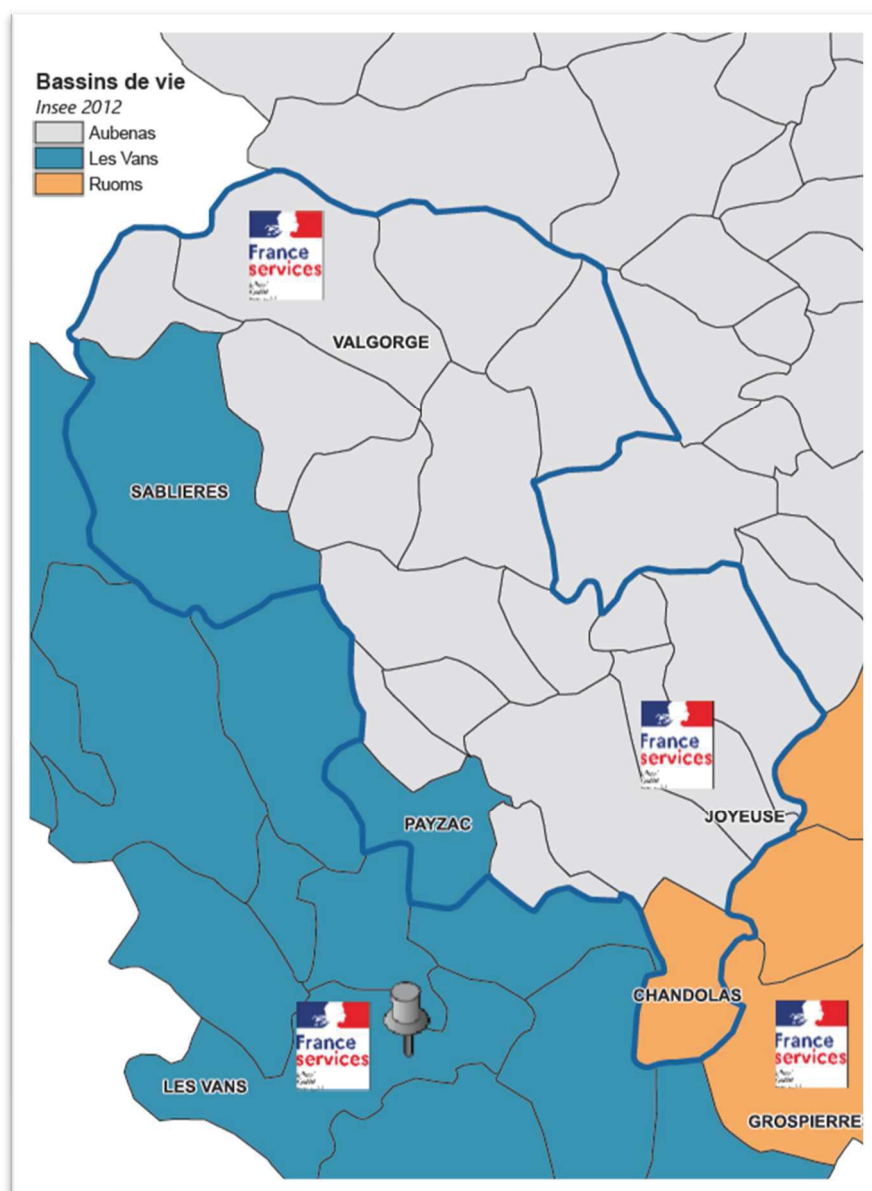
La CAF de l'Ardèche, sur délégation du Conseil Départemental, se voit confier dans le cadre d'une convention conclue entre le Département et la CAF Ardèche, l'accompagnement d'environ 100 bénéficiaires du RSA Majoré (femme isolée avec enfant de moins de 3 ans). Cet accompagnement spécifique auprès de chaque bénéficiaire vise l'insertion sociale et professionnelle. Le travailleur social CAF utilise donc tous les leviers nécessaires pour permettre au bénéficiaire de dépasser ses difficultés pouvant faire obstacle à son parcours d'insertion.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est élevé en Ardèche comparativement à l'hexagone. Le territoire de la CC du Pays Beaume-Drobie suit cette tendance avec un taux au-delà de 11%.

C'est 33,6% des allocataires qui voient leurs revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux au-delà de celui de la France métropolitaine mais en-deçà de l'Ardèche.

En 2020, avec le contexte de la crise sanitaire et le confinement, il a été créé une nouvelle aide financière : le secours d'urgence AFI Covid. Il s'agit d'un secours d'urgence permettant d'apporter de manière urgente un soutien financier aux familles identifiées en difficultés financières pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires du fait du contexte sanitaire et économique généré par le COVID19. Les travailleurs sociaux de la Caf de l'Ardèche ont accompagné des familles pour ces demandes de secours. Ce secours s'est terminé en juin 2021.

Une concentration de Maison France Services



16 communes du Pays Beaume-Drobie sur 19 appartiennent au bassin de vie d'Aubenas. Les communes de Sablières et Payzac sont tournées vers Les Vans et bénéficient donc d'un accueil administratif ouvert le mardi matin et d'une maison France Services. La commune de Chandolas est orientée vers le bassin de vie de Ruoms qui propose aussi une maison France Services.

Pour les autres habitants, les communes de Valgorge et Joyeuse proposent des maisons Frances Services.

Axe de travail proposé :

Poursuivre et renforcer l'accès aux droits et l'accès au numérique en ayant une attention particulière pour les publics vulnérables (personnes en situation de précarité socio-économique, familles monoparentales, personnes en situation de handicap).

Axe de travail proposé dans le portrait social :

Poursuivre et renforcer l'accès aux droits et l'accès au numérique en ayant une attention particulière pour les publics vulnérables.

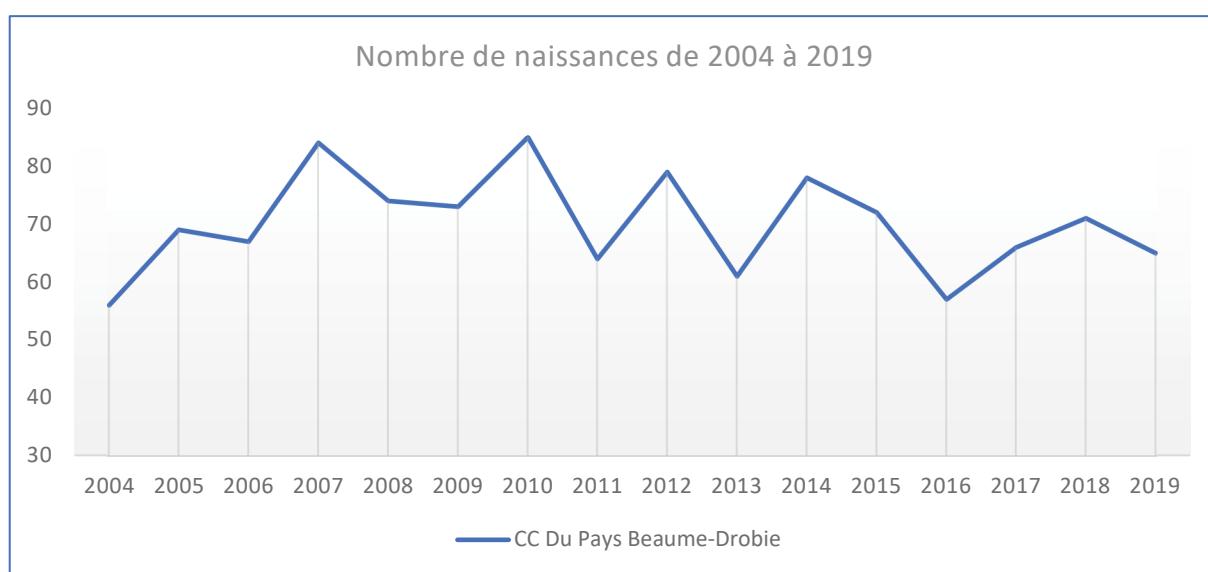
Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Présence des France services Itinérance des France services Plusieurs ateliers numériques sur le territoire Bonne connaissance des professionnels des FS, bonne connaissance des acteurs professionnels du territoire, bon maillage (CMS / centre sociaux, associations caritatives, CCAS, etc.) Réseau d'acteurs institutionnels et associatifs Volonté des professionnels de travailler en réseau (même si les moyens manquent) Accès gratuit à internet : Revivre, médiathèque, France services Présence d'un conseiller numérique sur Joyeuse Association AIME Avocat sur RDV au centre socio-culturel Revivre Banque alimentaire à Joyeuse Collaboration entre les EPCI Attractivité du territoire Itinérance : des structures vers les bénéficiaires et inversement	Difficultés de mobilité et donc d'accès aux services Emplois saisonniers Manque point d'accès téléphonique gratuit / ou forfait trop bas Le regard des professionnels qui peut freiner l'expression de la demande de soutien Manque d'accompagnement humain sur le numérique Communication autour des aides individuelles aux familles Manque de connaissance de l'existence du service et du contenu pour France services Précarité financière pour l'envoi des dossiers Isolement des personnes : géographique, numérique, psychologique Les peurs : préjugés croisés La connaissance des acteurs insuffisante Accessibilité des logements : foncier inaccessible, location saisonnières / à l'année Déficit d'information : rôle des élus : travailler les relais d'information Articulation entre les partenaires à parfaire : coopération / actions communes Manque d'appropriation : incarner les richesses d'un territoire Solidarités et coopérations : lieux ressources, coopération entre personnes ressources et habitants à développer Mobilité des publics empêchés : accès à l'emploi, à l'information

	Manque de logement sociaux Couverture du territoire insuffisante (tel, internet...) Manque d'hébergement adapté aux personnes âgées, en situation de handicap Manque de présence humaine dans les services publics Manque de moyens financiers pour la gestion des France services (décalage entre ambition et moyens)
--	---

PETITE ENFANCE

Des familles avec des situations contrastées



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2019)

65 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2019 (72 en 2015, une diminution de 9,7% contre une diminution de 8,2% au département et de 6,1% au national). En 2020 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont 375 à vivre sur la communauté de communes, dont 194 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 6,5% pour les moins de 6 ans et de 3% pour les moins de 3 ans par rapport à 2016). 47,4% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est inférieur au taux départemental (51,9%) et national (50,5%).

Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

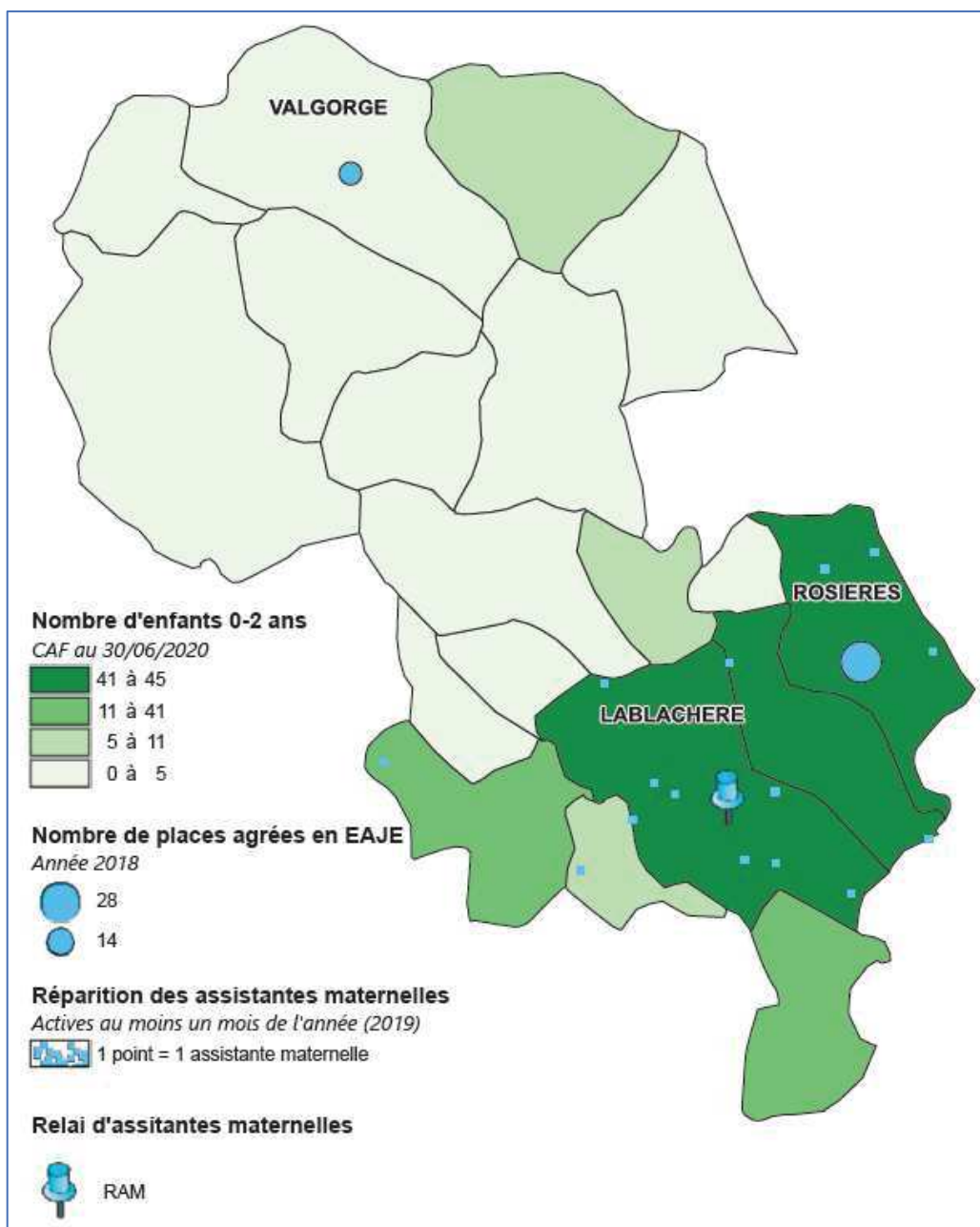
	CC du Pays Beaume-Drobie	Ardèche	France métropolitaine
<i>Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans</i>	<i>186 (11,1% des allocataires)</i>	<i>7 410 (12,3% des allocataires)</i>	<i>1 751 662 (13,5% des allocataires)</i>
Monoparentales (%)	18,8	12,6	15,8
Précaires (%)	36,6	24,6	27,3
Fragiles (%)	21,5	16,0	14,3

Source : CAF (2020)

Sur l'intercommunalité, les parts des familles monoparentales, précaires et fragiles, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant, dépassent significativement les taux ardéchois et nationaux.

L'accompagnement des parents vers l'accès à l'emploi est une ambition portée par la Caf. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. La CC Beaume Drobie n'est pas couverte par ce dispositif.

Une couverture à parfaire



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

Depuis 2019, l'agrément PMI du Multi accueil de Rosières comptabilise 35 places. **Le taux de couverture** (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants

de moins de 3 ans, au 1^{er} Janvier 2018) sur le territoire **est de 47,6%** (Ardèche : 62,1%, national : 59,3%). Au 1^{er} janvier 2018, cela représentait 91 places d'accueil potentielles pour 191 enfants de moins de 3 ans estimés.
Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes :

Établissements d'accueil du jeune enfant					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	<i>Dont pauvres²</i>	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
Accueil collectif					
Rosières	28	93	44	63,8%	69,5%
Micro-Crèche					
Valgorge	10	25	0	64,9%	66,0%
TOTAL	38	118	44	64,0%	68,7%

Source : CAF (2018)

Assistants maternelles			
Nombre assistantes maternelles agréées actives au moins un mois de l'année	Nombre assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence	Taux d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus	Nombre enfants gardés
16	13	38,5%	63

Source : CAF (2019)

Le taux d'occupation brut réalisé en accueil collectif (64,0%) est inférieur au taux départemental (64,6%) mais supérieur au national (62,0%). Lorsque l'on applique la modulation liée à la capacité ce taux d'occupation augmente.

Parmi les 13 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (décembre 2019), toutes gardent 3 enfants ou plus contre 73,5% en Ardèche et 63,2% en France métropolitaine. Par ailleurs, 5 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux de 38,5%.

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelées Maisons d'Assistants Maternelles (MAM). A ce jour, la CC Beaume Drobie comptabilise 2 MAM sur les communes de Chandolas et de Rosières ouvertes en 2021 pour une capacité d'accueil de 24 places.

Le Relais Petite Enfance (RPE) à Lablachère, permet notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Il couvre l'ensemble de la communauté de communes ainsi que celle du Pays des Vans en Cévennes. Il est organisé pour 0.5 Equivalent Temps Plein (ETP) sur les missions du RPE et pour 0.5 ETP sur les missions de guichet unique. On compte ainsi une ETP animatrice RPE pour 13 assistantes maternelles sur le territoire de Beaume Drobie et 23 sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, soit un ratio plus élevé que sur le département (1 ETP animatrice RPE pour 42,6 assistantes maternelles) et le national (1 pour 84,9).

Depuis le décret relatif au Relais Petite Enfance du 26 août 2021, les RAM sont devenus des "Relais Petite Enfance, service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels." Un nouveau référentiel national RPE est paru début octobre 2021 consolidant les missions socles des RPE et prenant en compte de nouvelles missions des RPE, notamment l'accompagnement des assistant.es maternel.les dans leurs démarches déclaratives sur monenfant.fr et sur l'analyse de la pratique. Une attention particulière est à porter au nouveau référentiel des RAM devenus RPE pour l'évolution du projet de fonctionnement de la structure en phase avec le renouvellement d'agrément arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

² Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure

Depuis 2017, la Caf encourage les RAM à s'investir dans des missions supplémentaires et propose à ce titre une subvention complémentaire de 3 000 €. Le RPE de Beaume Drobie s'est engagé dans la réalisation d'une ou plusieurs missions depuis leur création. La mise en place du nouveau référentiel RPE offre l'opportunité de poursuivre cet engagement dans de nouvelles missions proposées selon les problématiques et besoins du territoire afin de valoriser son intervention (guichet unique, analyse de la pratique, promotion renforcée de l'accueil individuel).

Afin de garantir une meilleure lisibilité entre l'offre et la demande et de mieux accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil, un guichet unique a été créé en 2015 sur le territoire de la CC.

En complément, 12 enfants CAF & MSA de deux ans, résidents sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2019 (soit 15,8% de la population des enfants de 2 ans contre 22,8% en Ardèche et 11,8% en France métropolitaine).

La Caf de l'Ardèche participe à la démarche nationale "Premiers Pas" contribuant aux réflexions sur l'opportunité de construire une politique publique visant spécifiquement le développement et le bien-être des jeunes enfants (dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant). La CC de Beaume Drobie a constitué un terrain d'évaluation à travers un projet de territoire axé sur la prise en compte des émotions de l'enfant. Une étude réalisée avec un focus sur la formation des assistantes maternelles qui permet de nourrir les réflexions de la CTG.

La Caf déploie le programme IDA (Informer - Détecter - Accompagner) qui a pour objectif de contribuer à la qualité et à la performance des établissements d'accueil et ainsi prévenir les fermetures de places. A ce titre, elle propose aux territoires :

- Une action d'information généraliste auprès des directrices de crèche nouvellement en poste afin de les rencontrer et de les informer des relations partenariales avec la CAF via les "rendez-vous des droits" ;
- Une action d'accompagnement personnalisée et ciblée auprès des structures qui se trouvent en difficulté, c'est à dire ayant un faisceau de signes de fragilisation (déficit, faible taux d'occupation, fort prix de revient, etc.).

La situation des structures de la CC Beaume Drobie ne nécessite pas jusqu'à lors la mise en place de l'accompagnement IDA sur le territoire.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou issus de familles précaires

En matière de réponse aux besoins des familles et dans un souci de favoriser l'inclusion et la mixité sociale dans les structures d'accueil du jeune enfant, la Caf met en place des bonus « handicap » et « mixité sociale ». L'objectif est de soutenir les équipements grâce à une prise en charge financière complémentaire.

Bonus Mixité sociale

L'EAJE de Valgorge en a bénéficié en 2020.

Bonus Handicap Inclusion

L'EAJE de Rosières en a bénéficié en 2020.

Le **surencadrement** est un dispositif local mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au bonus Handicap. Depuis la généralisation du dispositif en 2019, l'EAJE de Rosières a bénéficié de ce dispositif en 2021 pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

La réforme des modes d'accueil de petite enfance

Découlant de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), le cadre normatif des modes d'accueil de la petite enfance évolue impactant leur fonctionnement : modernisation de la réglementation du métier d'assistant maternel, simplification et clarification de la réglementation des établissements d'accueil du jeune enfant, institution d'un socle commun à travers la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Une attention particulière est à porter sur l'impact de ces évolutions sur les différents modes d'accueil de la petite enfance.

Axes de travail proposé :

- Développer et optimiser l'offre d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles (horaires atypiques, AVIP, inclusion handicap, droit au répit...).
- Mener à bien le projet de transplantation du multi accueil de Valgorge.
- Poursuivre la veille et l'adaptation entre l'offre et la demande en matière de petite enfance.

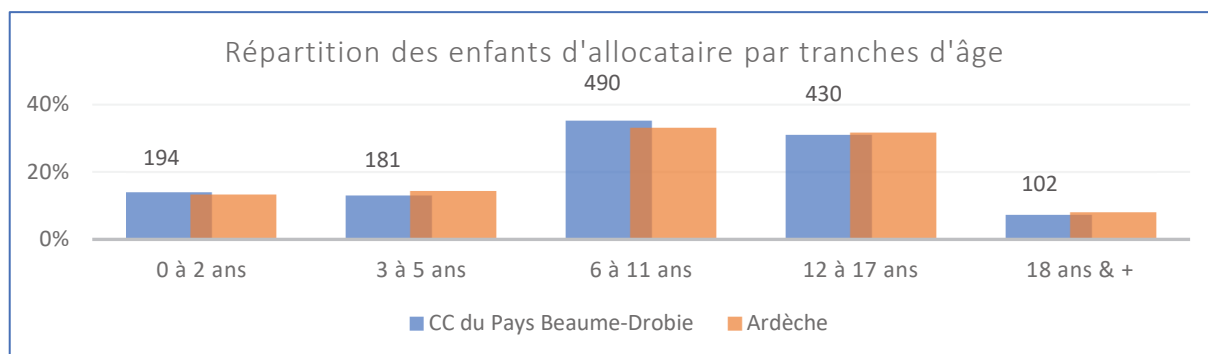
Axes de travail proposé dans le portrait social :

- Développer et optimiser l'offre d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles.
- Mener à bien le projet de transplantation du multi accueil de Valgorge.
- Poursuivre la veille et l'adaptation entre l'offre et la demande en matière de petite enfance.

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Diversité des modes d'accueil et répartition territoriale L'ilot z'enfants et actions culturelles Maison de l'enfance de Lablachère : lieu commun positif pour les partenariats Places d'urgence et capacité d'adaptation Bon partenariat Articulation des structures petite enfance entre elles / écoles/ échelle départementale Offre globale diversifiée, bon maillage RPE +++ Veille sur les éléments atypiques (handicap, horaires, saisonnalité, précarité) Soutien du RPE et GU Les APP Ass mat au Ram/ateliers Nombre de structures Formation baby sitting	Tarification différente entre assistantes maternelles et EAJE // MAM Remboursement des parents en congés parental pour les crèches mais pas les AM/Mam Coursus des assistantes maternelles complexe Manque de professionnels Partage des locaux aux vans (crèche Attente longue pour les places en crèche + de demandes que d'offres Horaires atypiques peu ou pas couverts Difficultés sur les gardes ponctuelles Difficultés administratives sur les accueils AVIP et enfants en situation de handicap Manque actions de soutien à la parentalité Manque de locaux dédiés (PVC) Manque d'informations pour attirer le max de différentes familles Trop faible prise en compte des spécificités focus, saisonnalité Accueil des enfants de 2 ans à l'école à étudier Manque de souplesse et d'offre pour les besoins en horaires atypiques Manque de relais crèche écoles Accès au foncier pour les mam Manque de places d'accueil

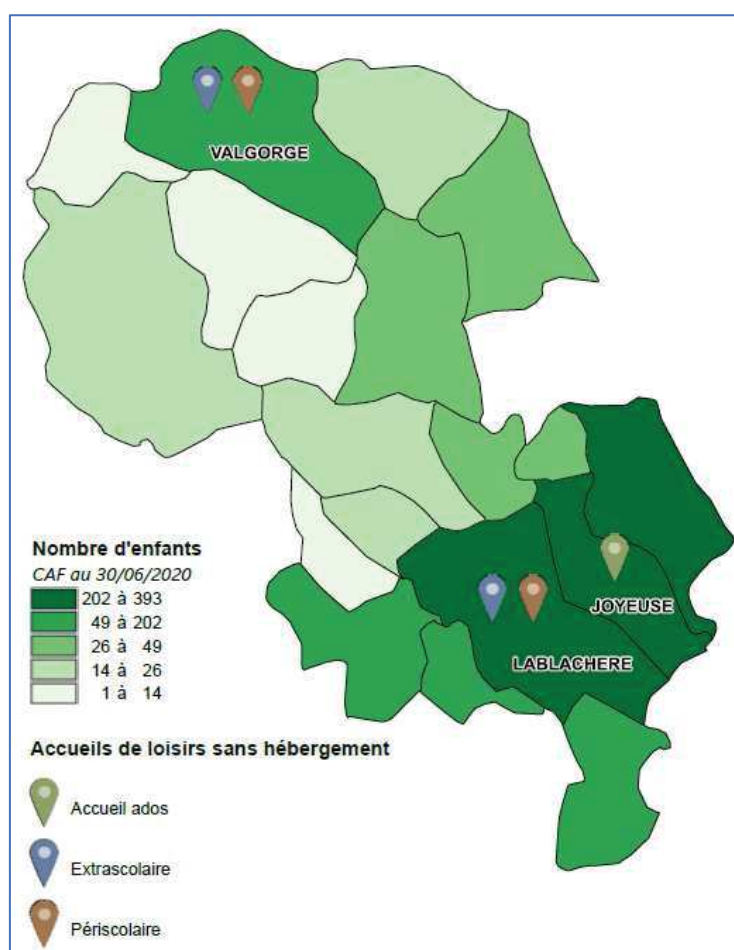
Une offre de loisirs présente et diversifiée



Source : CAF (2019)

Parmi les 1 397 enfants d'allocataires, 490 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 430 à vivre sur la CC.

Une offre de loisirs est proposée à ces jeunes sur le territoire avec 2 accueils extrascolaires, 2 accueils périscolaires et 1 accueil adolescent :



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

En termes d'offre éducative, le territoire compte 10 écoles élémentaires (+1 RPI AVEC Chandolas) et 1 collège. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la CAF aide les familles ayant au moins un enfant scolarisé de 6

à 18 ans³, à financer les dépenses de la rentrée scolaire. À l'échelle de la CC du Pays Beaume-Drobie ce sont 692 enfants qui ont bénéficié de cette allocation pour la rentrée 2020-2021. Soit un total de plus de 327 000 € versés à 431 foyers allocataires sur l'intercommunalité. À noter une hausse du montant de l'ARS en 2020 d'environ 100€ pour les trois tranches d'âge.

La prise en charge des enfants en situation de handicap

Sur le territoire de la communauté de communes, 18 enfants, jeunes et adolescents sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF, qui compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant. Cela représente 1,8% des bénéficiaires de l'Ardèche.

Le dispositif « Surencadrement Handicap » est ouvert à tous les ALSH depuis 2019 pour permettre de renforcer les équipes de centres de loisirs lorsque l'accueil d'un enfant en situation de handicap le nécessite. L'ALSH de Lablachère a bénéficié de ce dispositif en 2021 pour l'accueil de 4 enfants en situation de handicap.

De jeunes adultes peu présents et avec des difficultés d'insertion

	EPCI	Ardèche	France
Indice de jeunesse (Part des - de 20 ans/ Part des 60 ans & +)	50%	71%	95%
Part des jeunes⁴ non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	24,7%	18,2%	16,8%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	64,0%	57,4%	54,8%

Source : Insee (2017)

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 19% de la population de l'intercommunalité (22,3% en Ardèche ; 24,1% en France). L'indice de jeunesse est faible sur le territoire en comparaison avec le département et le national. Les parts des jeunes non insérés et des salariés de 15-24 en emploi précaire sont au-delà des territoires de comparaison.

Aucun établissement ne propose de formations supérieures sur le territoire ou à proximité. Il est à noter la présence d'un réseau routier étudiant conçu pour faciliter l'accès aux principaux pôles universitaires au départ d'Aubenas.

La Caf de l'Ardèche porte l'ambition de poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie. Dans ce cadre, la CAF lance chaque année un appel à projets jeunesse, décliné en 3 volets :

- Volet 1 : Soutien des projets portés par les jeunes
- Volet 2 : Soutien aux structures accompagnant les initiatives des jeunes dans une logique de préfiguration à la PS Jeunes
- Volet 3 : Soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes

Sur le territoire de la CC Beaume Drobie, le service jeunesse du centre socio-culturel "Le Ricochet" dépose des projets sur les volets 1, 2 et 3 depuis 2020 et a bénéficié de financements en 2021. L'association AMESUD bénéficie également d'un soutien financier sur le volet 2 au titre de son projet "Tub'à essai" depuis 2020.

La Caf a également déployé une Prestation de Service Jeunes en 2020, qui permet le financement de postes d'animateurs qualifiés. Aucune PS Jeunes n'est déployée sur le territoire.

La Caf contribue aussi au programme AJIR (Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité) piloté par le Conseil départemental de l'Ardèche autour d'une ambition commune : construire avec les jeunes de 12 à 30 ans des projets et des politiques publiques qui répondent à leurs besoins et leurs attentes pour leurs territoires. Un site dédié aux jeunes permet d'informer sur l'ensemble des actions et des acteurs : <https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/>

³ En 2020 : 469,97 € pour les 6-10 ans ; 490,39 € pour les 11-14 ans et 503,91 € pour les 15-18 ans

⁴ 15-24 ans

Sur le territoire de la communauté de commune, 1 Promeneur du Net (l'animateur jeunesse du centre social Le Ricochet) situé à Joyeuse accompagne les jeunes sur internet : Il répond à leurs sollicitations, favorise les bonnes pratiques et les sensibilise aux risques.

Un PAEJ (Point d'accueil Ecoute Jeune) à Joyeuse, géré par le planning Familial accompagne les adolescents et jeunes adultes jusqu'à 25 ans, pour favoriser leur autonomie, leur insertion sociale, culturelle et professionnelle, prévenir les situations à risques et plus largement répondre aux difficultés des jeunes. Le "Planning bus" propose des permanence itinérance sur les collèges et lycée. À la suite de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le suivi des PAEJ est transféré de l'Etat à la CAF dès 2021.

La CC Beaume Drobie dispose également de la présence de la Mission Locale une fois par semaine à Joyeuse et d'une permanence au sein du collège une fois par mois.

Enfin, parmi les 88 allocataires de moins de 24 ans, 20 sont parents, soit 22,7% (contre 12,6% sur le département et 8,9% sur l'ensemble du territoire).

Axes de travail proposé :

- Poursuivre la structuration des actions à destination des jeunes et l'articulation entre les acteurs.
- Soutenir ce public dans l'accès à l'autonomie et à l'émancipation (sociale, familiale, professionnelle...).

Axes de travail proposé dans le portrait social :

- Poursuivre la structuration des actions à destination des jeunes et l'articulation entre les acteurs.
- Soutenir ce public dans l'accès à l'autonomie et à l'émancipation.

Constats lors de l'atelier Enfance :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
CS les vans qui joue un rôle de porte d'entrée Partenariat écoles / Alsh et monde associatif Accueil Alsh de qualité Bon maillage territorial Bon partenariat / travail en commun Structures d'accueil animateurs permanents et professionnels (BD) Accueil des partenaires	Infrastructures Alsh les Vans Manque de lien avec les écoles Recrutement pdt les vacances (plus marqué aux vans) Pas assez de places en péri-scolaire Mobilité Accueil des partenaires Personnel formé à l'accueil du handicap Mobilité : coût des transports pas de mobilité possible Renforcer le « aller vers » Difficulté d'accès aux loisirs à la culture (mobilité, financier, barrière mentale) Mobilité renforcer les solutions alternatives Manque de coopération avec EN et éducation populaire, on veut rentrer dans les collèges Manque de lieux de rencontres et de présence humaine Travailler la transition vers la vie d'adulte Local pas adapté PVC

Constats lors de l'atelier Jeunesse :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Des lieux ressources variés : CS, planning, Amesud, Alsh Itinérance de bcp d'acteurs Action de découverte à l'extérieur du territoire Articulation entre les acteurs à renforcer même si déjà existante L'appart' à Joyeuse reconnu Dispositif Bafa Véhicules mini bus (BD) 2 référents sur BD Planning familial CIDFF Gratuité de certains accueils	Manque infrastructures sport culture et loisirs (PVC) Accompagnement emploi Prévention, protection prévention jeunesse Mobilité Partenariat avec le collège, existant aux Vans et à relancer en BD 1 seul animateur permanent au service jeunesse Les Vans Impression de manque de dispositif informations Pas d'accompagnement sur les volets : vie affective, sexualité + professionnels peu sensibilisés sur ces questions Pas de lycée ni d'établissements supérieurs Manque d'infrastructures pour les plus de 12 ans Pas de structure pour les ados type MJC Définition et prise en compte des jeunes adultes (CAF) 1 lieu d'accueil joyeuse 12/17 ans l'appart' Mobilité jeunesse : difficulté à se déplacer Renforcer l'aller vers Difficulté d'accès aux loisirs à la culture (mobilité, financier, barrière mentale) Mobilité renforcer les solutions alternatives Manque de coopération avec EN et éducation populaire, on veut rentrer dans les collèges Manque de lieux de rencontres et de présence humaine Travailler la transition vers la vie d'adulte Local pas adapté PVC

Constats lors de l'atelier petite enfance, enfance et jeunesse :

TOUS	
Forces	Faiblesses
Patrimoine naturel fort pour activités en extérieur Réseaux/ acteurs associatifs	La mobilité Manque de l'information et de la participation des habitants / regards croisés Difficulté d'accès à des logements Des zones blanches Besoin d'un lieu d'accueil commun, d'une porte d'entrée sur Joyeuse / éparpillement géographique / espace d'accueil informel Pénurie de professionnels diplômés sur les 2 CDC Trou dans la raquette : couverture des services entre bourgs centres et montagne

<u>Structures d'accueil</u> : qualité des services, structures complémentaires, privés/publics, nombreuses propositions, cadre de vie et convivialité, proximité avec le public, continuité dans l'accueil <u>Accueil du handicap</u> : personnel formé, des dossiers faciles à compléter (+accessible) <u>Offre structurée</u> : volonté politique, recherche d'équité, volonté locale marquée, travail interco BD et PVC <u>Publics</u> : harmonie des relations, public accueilli, structures, cadre de vie, convivialité	<u>Structures d'accueil</u> : maillage territorial, coût, difficulté à toucher les publics précaires <u>Formations des professionnels</u> : pas de structures locales et éloignement des centres de formations <u>Information des parents</u> <u>Education à</u> : trop peu (éducation artistique), manque de formation pro Volonté politique nationale (ou visionnaire, courageuse, innovante) : Quelle vision de la jeunesse ? manque d'explicitation
---	---

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

767 allocataires avec enfant(s) vivent sur le territoire intercommunal. Ils représentent 45,7% des foyers allocataires, soit une proportion inférieure au département (50,4%) et au national (49,9%). À noter que 36,6% des familles sont monoparentales.

Sur les 767 familles du territoire, on recense 316 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 186 avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans. Ces dernières ont un quotient familial moyen de 893€ contre 1 049€ sur l'ensemble du département.

Des actions de soutien à la parentalité en développement sur le territoire en partenariat avec la CAF

Les Réseaux d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur le réseau des parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités. Ce réseau a engagé 2 actions sur le territoire en 2021 (58 sur tout le département) portées par l'association "Educ Ardèche" : "Soutien aux familles concernées par l'autisme" et par la Communauté de Communes Beaume Drobie : "le mois de la créativité en Beaume Drobie".

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. C'est un lieu "ouvert" qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent. La règle de base est l'anonymat et la confidentialité. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) "L'îlot petits pas" géré par l'association « L'îlot Z'enfants », accueille, de manière libre, gratuite et inconditionnelle, des jeunes enfants âgés de moins de cinq ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ce LAEP situé à Lablachère est itinérant, il propose ses activités sur Les Vans, Joyeuse et Largentière.

L'Espace Rencontre est un lieu neutre, extérieur du domicile de chacun des parents permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. L'objectif est de préserver et maintenir les relations personnelles de l'enfant avec un parent, de protéger l'enfant du conflit en assurant sa sécurité physique et mentale. L'Espace Rencontre le plus proche se situe à Aubenas et est assuré par le service Ardéchois conventionné : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial. L'objectif étant de rétablir la communication lors de situations conflictuelles dans la famille afin de trouver un accord pour préserver les liens familiaux. La structure Accueil, Ecoute, Médiation Familiale (AEMF) situé à Aubenas dispose d'une antenne à Joyeuse.

Le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Il crée les conditions

d'une prise en compte, par les porteurs de projet du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école. Il est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents. Le dispositif CLAS n'est pas mis en place sur le territoire.

Par ailleurs, la CC Beaume Drobie a pris la compétence parentalité en 2017. A ce titre, elle a adhéré au Label "Parents 07". Le réseau et la coordination entre les acteurs du soutien à la parentalité a été développé au cours de cette période grâce à un financement important de la Caf.

L'aide à Domicile (AAD) permet une intervention sociale temporaire et préventive à domicile contribuant à résoudre des difficultés ponctuelles lorsque la vie de la famille est bousculée par un évènement : grossesse, naissance, famille nombreuse, rupture familiale, maladie, décès...

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) couvre l'intégralité du territoire de l'intercommunalité.

En complément du versement des prestations légales, la CAF déploie une offre de service social qui prend en compte un certain nombre d'évènements susceptibles de fragiliser la cellule familiale. Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, décès d'enfant, décès d'un parent, situations d'impayés de loyer (essentiellement droit ALF). En 2021, les travailleurs sociaux se voient confier une nouvelle offre de service : parents seuls, avec pour finalité l'accès aux droits, à l'autonomie et à la levée des freins pour une insertion sociale et professionnelle. Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent et mènent un accompagnement de proximité sur ce territoire. En 2020 il y a eu près de 60 naissances, 50 séparations et 6 veuvages déclarés par les habitants du territoire.

Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent de manière individuelle et/ou collective. Des actions d'information collectives ont eu lieu avant 2020 : à l'attention des futurs parents, ainsi qu'à l'attention des parents en séparation. Les travailleurs sociaux de la Caf animent ses informations collectives avec des partenaires (CIDFF, médiation familiale, RAM, CPAM, PMI). Mais ces actions se sont suspendues en 2020 du fait de la crise sanitaire. Fin 2021, les travailleurs sociaux reprennent l'information collective pour les futurs parents en partenariat avec la CPAM Ardèche, sous forme de webinaire.

Axes de travail proposé :

- Poursuivre la politique de soutien à la parentalité.
- Renforcer les actions menées en complémentarité et en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Parentalité Structures Petite enfance : RPE, 3 crèches L'ilot Z'enfants Accueil individuel avec les assistantes maternelles Les centres sociaux avec deux référentes famille Les centre de loisirs Les services jeunesse Le lien entre toute ces structures La PMI Ruralité / connaissance des personnes, proximité Le REAAP avec Parlons famille aux Vans et le CSC de Valgorge en 2022 La commission parentalité au PVC, avec une action au printemps sur le numérique Le collectif « autour des familles » sur BD	La mobilité pour permettre l'accès à chacun La concentration des actions sur les bourgs centre La peur du jugement des professionnels La ruralité / absence d'anonymat L'isolement des familles La diversité d'information / trop d'informations La peur de « mal-faire » : sur-responsabilisation ou inversement Posture professionnelle commune à développer Rayonnement des CSC sur l'intercommunalité : difficulté pour la mobilité Connaissance / reconnaissance des acteurs professionnels à développer Méconnaissance du public des professionnels œuvrant autour des acteurs Public parents d'ados ?

Nouvelles dynamiques en BD avec la Miaille à St Mélany Une dynamique associative et institutionnelle avec une offre de services diversifiée Le Label 07 La compétence parentalité sur BD	Mode de garde atypique : soirées, week-end, journée à développer Absence de lieu sur joyeuse (info / orientation)
---	--

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Un équipement qui rayonne sur l'intercommunalité

Au sein de l'intercommunalité, un centre social est implanté sur la commune de Valgorge : « Le Ricochet ». Il détient les agréments « Animation Globale » (AGC) et « Animation Collective Famille » (ACF). Son territoire d'agrément comprend l'ensemble des communes de l'EPCI.

Salariés	Le Ricochet	Moyenne (07)
Nombre de salariés	39	37
Équivalent Temps Plein (ETP)	15	11,9
Bénévolat	Le Ricochet	Moyenne (07)
Nombre de bénévoles d'activité	47	59
Nombre d'heures de bénévolat par an par bénévole	13	36
Public	Le Ricochet	Moyenne (07)
25 ans ou moins	170	470
26 à 59 ans	20	136
60 ans & +	35	126

SENACS (2019)

Le centre socio-culturel "Le Ricochet" vient d'obtenir les agréments AGC et ACF pour la période 2022/2025. Les axes d'interventions définis dans son projet social :

- Aller vers
- Faire venir
- Agir ensemble

Axes de travail proposé :

- Initier une réflexion sur l'animation de la vie sociale à l'échelle de l'intercommunalité.
- Poursuivre le développement des actions du centre socio-culturel sur le bas du territoire.
- Accompagner les initiatives locales en lien avec le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Animation de la vie sociale Maillage du territoire : Réseau associatif très présent Des services présents Collaboration entre les deux intercommunalités Présences des acteurs sur tout le territoire	Travailler à l'articulation : Des acteurs, institutionnels, associatifs et autres De l'information Créer du lien, se rencontrer Financements fragiles pour les partenaires, notamment annuels

Thématique : HANDICAP (et Prévention)

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Handicap Existence de structures (Béthanie, etc.) sur le territoire Dispositifs connus (pour certains) et offre, même si c'est mal repéré Solutions pour le répit des familles Inclusion au sein des structures Rencontre / vivre avec par le biais de moments partagés Ruralité (tout le monde se connaît) Partenariats en développement	Manque de coordination, d'articulation des structures médico-sociales Articulation avec le secteur scolaires, la MDPH à développer Non présence de l'EN aux ateliers Manque de personnel, pour le soin l'accompagnement mais aussi les loisirs et la culture Trop peu d'acteurs sur l'évaluation – diagnostic, délais et démarches lourdes Manque de reconnaissance et de valorisation des métiers autour du handicap Manque de visibilité, d'information de communication, d'état des lieux Méconnaissance des acteurs Formation du personnel en renfort à prévoir Manque de moyens Manque de relais avec les professionnels sur l'accompagnement des familles Questionnement sur la formation des professionnels Accompagnement des parents Méconnaissance du handicap Peur et crainte des stigmates Discrimination Ruralité Méconnaissance des acteurs : professionnels, publics
Prévention Présence du planning familial, très dynamique (moins présent sur PDVC) Chaque structure participe à la prévention Service jeunesse PIJ en BD PMI Travailleurs sociaux Structures PE, enfance Mission locale	Manque d'information, de communication Manque de moyens (pour la PMI notamment) Manque la PMI sur Joyeuse et alentours PIJ sur PVC Mobilité (distance + moyens) Pas d'éducateurs de rue Manque lieux de rencontre attractifs Moyens humains restreints

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Acteurs : engagés, variés, multiples, salariés, bénévoles, élus.... Mais	Acteurs : Diversification des acteurs ; certains champs de la culture sont peu ou pas couverts
Offres : Maillage territorial, diversité, brassage des populations (nouvelles idées, envies, compétences), évènements culturels et sportifs. Mais ...	Offres : Culture et sport : manque de lisibilité, manque d'accès, manque de visibilité
Equipements : Bons équipements entretenus et accessibles. Mais...	Equipements : Différencier les lieux de pratiques. Point de vigilance : qui enferme l'offre qui concentrent l'offre
Publics : capacité d'accueil. Mais...	Publics : mieux communiquer sur l'accueil
Territoire : Climat, relief, patrimoine attractif, nature très présente, potentiel « énorme ». Mais ...	Financements : Accompagnements des collectivités disparates
Itinérance : des structures qui se déplacent. Mais ...	Communication sur les aides
Bcp d'associations en sud Ardèche offre importante (Culture)	Mobilité : redonner/recréer de l'itinérance (initiatives trop rares) / créer du déplacement / proposer des transports adaptés (hors scolaires) / Des budgets à mobiliser (coûts des transports) / Promouvoir et développer des mobilités douces le transport collectif ou à la demande ???? entre axes stratégiques et actions ????
Environnement naturel : sport et nature	
Volonté politique EAC	
Besoins, demandes des habitants	
Force historique « culture associative » mouvement 68 + néoruraux	
Tissu associatif fort : mobilisation des bénévoles et synergie CDC développement	Mobilité
Salon des associations	Centralisation des équipements sportifs, manque d'infrastructures, de salles
Cinéma de proximité (tarifs accessibles)	Mobilisation bénévole en baisse
Actions structures (écoles, centres sociaux)	Lourdeur financière gestion et investissements
Futur jumelage ???	Accessibilité financière
Pass' sport	Diffusion, info de l'offre
	Moyens financiers constants

Un parc marqué par un fort taux de résidences secondaires

	CC du Pays Beaume- Drobie	Ardèche	France métropolitaine
Nombre de logements	7 424	203 015	34 980 732
Résidences principales (RP) <i>en % du nombre de logements</i>	4 150 55,9%	146 535 72,2%	28 734 433 82,1%
RP construites avant 1945 <i>en % de résidences principales</i>	1 704 41,1%	39 030 26,6%	6 389 346 22,2%
Maisons <i>en % du nombre de logements</i>	6 424 86,5%	151 507 74,6%	19 384 371 55,4%
Propriétaires <i>en % de résidences principales</i>	2 873 69,2%	97 776 66,7%	16 559 302 57,6%
Emménagement < 5 ans <i>en % de résidences principales</i>	1 278 30,8%	43 123 29,4%	9 494 827 33,0%
Logements vacants <i>en % du nombre de logements</i>	490 6,6%	19 746 9,7%	2 826 372 8,1%
Résidences secondaires <i>en % du nombre de logements</i>	2 784 37,5%	36 734 18,1%	3 419 926 9,8%
Locataires HLM <i>en % de résidences principales</i>	144 3,5%	11 768 8,0%	4 232 965 14,7%
Allocataires aide au logement <i>en % d'allocataires</i>	765 45,6%	25 670 42,5%	5 909 643 45,4%

Sources : Insee (2017) et CAF (2020)

Le parc de logements sur l'EPCI se caractérise par un taux très important de résidences secondaires. La topographie du territoire propose un large panel de paysages et le rend attractif pour y implanter une résidence secondaire. Ce taux est accentué sur la partie montagnaise de l'intercommunalité.

Une autre caractéristique du territoire est le nombre important de maisons par rapport au nombre d'appartement : près de 9 logements sur 10 sont des maisons. Il apparaît donc normal que le taux de propriétaires soit lui aussi important.

Enfin, le parc de logement est relativement ancien avec plus de 2 logements sur 5 construits avant 1945.

Le service action sociale de la CAF a une offre de service "impayés de loyer" : l'objectif est de solvabiliser les ménages, de prévenir les impayés de loyers, de lutter contre les logements indécents. L'enjeu est le maintien des personnes dans un logement décent et l'appropriation du cadre de vie.

La CAF prévient les impayés de loyer par la mise à disposition de son équipe de travailleurs sociaux, en proposant un accompagnement aux familles bénéficiaires de l'aide au logement (ALF) pour des situations d'impayés de loyer signalés en CAF. L'objectif de cet accompagnement est de prévenir la suspension de l'aide au logement, accompagner à l'élaboration d'un plan d'apurement et mettre en place les aides nécessaires lorsque les personnes y ont droit.

La CAF mène en parallèle une action de lutte contre les expulsions locatives en participant avec ses partenaires institutionnels, l'Etat et le Département, à la CCAPEX - Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives. L'objectif est de mieux accompagner les ménages en difficulté, améliorer le traitement des impayés de loyers et de coordonner les actions des différents acteurs, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

La CAF lutte contre l'habitat non décent de façon mutualisée, dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit l'ensemble des partenaires (communes, Agence régionale de santé, Conseil départemental, Agence départementale d'Information sur le logement, etc.) au sein de la CHI - Commission Habitat Indigne. Ce dispositif s'attache à résoudre les situations par la médiation entre le locataire et le bailleur et la CAF peut décider de la conservation des allocations logement (ALF, ALS) jusqu'à la réalisation des travaux de conformité.

Dans le cadre du Fonds Unique Logement (FUL), porté par le Département et auquel contribue la CAF, sur le territoire de la CC du Pays Beaume-Drobie, plus de 4 800 € d'aides à l'accès (Dépôt de garantie, 1er loyer, assurance habitation, ...) et près de 23 000 € d'aides au maintien (Impayé électricité, impayé eau, impayé loyer, ...) ont été versées en 2019. Les travailleurs sociaux de la CAF accompagnent les usagers dans leurs démarches pour faire constater la non-décente, suivent la procédure et facilitent le dialogue entre locataire et bailleur en accompagnant le relogement si nécessaire.

Enfin, dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF de l'Ardèche, plusieurs dispositifs financiers peuvent être sollicités dans le but de favoriser le maintien ou l'accès au logement (prêt légal d'amélioration de l'habitat, prêt complémentaire d'amélioration de l'habitat, prêt pour équipement mobilier ou ménager, participation du Fonds Unique Logement).

Axe de travail proposé :

- Améliorer l'accès à l'information sur le logement (impayé, non décente, ...).

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Emploi / formation / logement Réactivité des communes en cas d'expulsion Nombreux dispositifs existants pour accompagner les personnes en difficulté au regard du logement	Difficulté d'accès au logement pour les jeunes qui s'installent Prévention en amont des procédures d'expulsion Indécence / logements indignes Passoires énergétiques Manque de logements sociaux Nombreux logements saisonniers, vide l'hiver, pas optimisés Manque de logements pour les personnes handicapées Logements trop chers Peur de louer (des bailleurs), prise de risque Question transversale de la mobilité Difficulté d'accès à l'emploi / la formation : Peu d'offre, décrochage, pas d'études supérieures, réinsertion, question transversale de la mobilité

Les postes de coordination financés par la CAF

Financement du poste de coordination en 2020

<i>Thématique</i>	<i>Nombre d'ETP</i>	<i>Prénom Nom</i>	<i>Collectivité</i>
<i>Petite Enfance</i>	<i>0,5</i>	<i>Valentine Dal Fiume</i>	<i>CC Beaume Drobie</i>
<i>Jeunesse</i>	<i>0,5</i>	<i>Valentine Dal Fiume</i>	<i>CC Beaume Drobie</i>
<u>TOTAL</u>	1	Valentine Dal Fiume	CC Beaume Drobie

<i>Thématique</i>	<i>Montant PSEJ</i>
<i>Enfance</i>	11 326.93 €
<i>Jeunesse</i>	11 326.93 €
Total	22 653.86 €

Axe de travail proposé :

Accompagner l'évolution du poste de coordination au regard du référentiel de chargé de coopération CTG.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale pour l'exercice N-1

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

CDC BEAUME-DROBIE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
MA MILLE PATTES	Quartier de l'église 07260 ROSIERES
MC LES MARMAILLOUX	Le village 07110 VALGORGE
LAEP	
LAEP ITINERANT L'ILOT PETIT PAS	Maison de l'enfance et de la jeunesse 30 rue de l'école 07230 LABLACHERE
RAM	
RAM ITINERANT CDC BEAUME DROBIE	Maison de l'enfance et de la jeunesse 30 rue de l'école 07230 LABLACHERE
ALSH	
EXTRA VALGORGE CSRI	CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL Le village 07110 VALGORGE
PERI VALGORGE CSRI	CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL Le village 07 110 VALGORGE
ADOS JOYEUSE CSRI	5 La Grand Font 07260 JOYEUSE
EXTRA LABLACHERE CDC	Maison de l'enfance et de la jeunesse 30 rue de l'école 07230 LABLACHERE
PERI LABLACHERE CDC	Maison de l'enfance et de la jeunesse 30 rue de l'école 07230 LABLACHERE

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Thématique : PETITE ENFANCE

Axe stratégique 1 : Développer et optimiser l’offre d’accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles (horaires atypique, insertion professionnelle, inclusion handicap, répit familial...)

Objectifs :

- Poursuivre le maillage des acteurs et la veille entre l’offre et la demande entre les deux CDC
- Initier une étude de faisabilité pour le développement de places en accueil collectif (crèche ou micro-crèche)
- Favoriser l’installation durable de nouvelles assistantes maternelles, à domicile ou en MAM

Axe stratégique 2 : Renforcer la qualité de l’accueil individuel et collectif

Objectifs :

- Faciliter l’accès à la formation pour les assistantes maternelles
- Stabiliser les équipes et faciliter l’accès à la formation des personnels de crèche
- Favoriser l’ouverture au monde et notamment les partenariats Education Artistique et Culturelle dans le cadre de la convention EAC
- Susciter l’implication des familles dans la vie des structures

Axe stratégique 3 : Faciliter le parcours des familles pour l’accès à un mode de garde

Objectifs :

- Veiller à l’accès en crèche des familles empêchées (familles freinées pour diverses raisons : géographiques, sociales, psychologiques...)
- Avoir une entrée unique pour les familles en matière de garde (en accueil collectif individuel, à domicile) et de soutien à la parentalité, renforcer la place du Relais Petite Enfance (RPE)

ACTIONS :

Fiche action 1 : Engager une réflexion pour une nouvelle offre d’accueil petite enfance (dispositif innovant, crèche, micro-crèche)

Fiche action 2 : Trouver des solutions pour faciliter les remplacements des professionnels petite enfance (mutualisation, service de remplacement...)

Fiche action 3 : Soutenir les assistantes maternelles et les MAM (accompagnement technique et financier)

Fiche action 4 : Créer des places à vocation sociale dans les crèches

Fiche action 5 : Poursuivre l’accompagnement des assistantes maternelles et des familles grâce au RPE

ACTION 1

Engager une réflexion pour une nouvelle offre d'accueil petite enfance (dispositif innovant, crèche, micro crèche, MAM..)

Description

- ❖ Mettre en place un groupe de travail spécifique visant à analyser les besoins et faire des propositions (innovantes ou plus classiques) pour développer l'offre d'accueil. Et selon les choix mettre en œuvre la réalisation de la proposition retenue en veillant à maintenir la mixité dans chaque structure et à l'équilibre entre l'offre d'accueil collectif et individuel.

Porteur de l'action

- ❖ Les deux CDC
- ❖ Coordinatrices enfance jeunesse et RPE

Moyens

- ❖ Procéder à une étude d'opportunité, de faisabilité avec le RPE, les partenaires et les familles
- ❖ Mobiliser l'appel à projets dans le cadre du Plan Pauvreté

Calendrier

2022/2023

Evaluation

- ❖ Nombre de partenaires mobilisés et temps de travail organisés
- ❖ Nombre de places créées

Objectifs

- ❖ Initier une étude de faisabilité pour le développement du nbre de places en accueil collectif
- ❖ Augmenter les places d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques et les contraintes géographiques
- ❖ Diversifier l'offre d'accueil

Public

- ❖ Familles en prenant en compte les horaires atypiques, le droit au répit, l'insertion socio-professionnelle et les problèmes de mobilité

Partenaires

- ❖ ACEPP,
- ❖ Les professionnels des crèches
- ❖ Les assistantes maternelles
- ❖ PMI
- ❖ CAF, MSA

Conditions de faisabilité

- Mobilisation des partenaires
- Selon les choix: Engagement financier des collectivités pour le fonctionnement d'une nouvelle structure et éventuellement investissement dans des nouveaux locaux

ACTION 2

Trouver des solutions pour faciliter les remplacements Des professionnels petite enfance (mutualisation, service de remplacement...)

Description

- ❖ Créer une réserve de compétences de 3 professionnels pour palier au problème d'absences dans les structures petite enfance et pour les AM (congrés, maladie, formation...)

Porteur de l'action

- ❖ Les deux CDC

Objectifs

- ❖ Stabiliser les équipes et faciliter l'accès à la formation des personnels de crèche
- ❖ Faciliter l'accès à la formation des assistantes maternelles

Moyens

- ❖ 1 poste d'assistante maternelle + 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants + 1 poste d'auxiliaire puéricultrice
- ❖ Agrément PMI
- ❖ Frais de déplacement/mise à disposition de véhicule

Public

- ❖ Les 3 crèches
- ❖ Les MAM
- ❖ Les assistantes maternelles

Calendrier

2023/2024

Partenaires

- ❖ Les professionnels des crèches
- ❖ Les assistantes maternelles à domicile et en MAM
- ❖ ACEPP
- ❖ PMI
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ Meilleure gestion des remplacements
- ❖ Accès à la formation
- ❖ Conditions de travail

Conditions de faisabilité

- Embauche de 3 professionnels petite enfance
- Coordination entre les deux CDC et l'ensemble des structures

ACTION 3

Soutenir les assistantes maternelles et les MAM (accompagnement technique et financier)

Description

- ❖ Définir une stratégie pour soutenir et pérenniser l'activité des AM et des MAM autour de 3 axes : accompagnement technique, soutien financier et accès à la formation.

Objectifs

- ❖ Favoriser l'installation et la pérennité de nouvelles assistantes maternelles, à domicile ou en MAM
- ❖ Faciliter l'accès à la formation des assistantes maternelles
- ❖ Créer des places d'accueil

Public

- ❖ Les MAM
- ❖ Les assistantes maternelles

Partenaires

- ❖ L'ACEPP
- ❖ AM, MAM
- ❖ Mairies, Conseil Départemental, Caf
- ❖ PMI
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Les deux CDC, RPE

Moyens

- ❖ Mettre en place des conventions pluriannuelles entre les CDC et les MAM. Les critères devront être clairement définis et en lien avec les besoins spécifiques du territoire.
- ❖ Assurer l'accompagnement technique des MAM et des AM par le RPE.
- ❖ Temps de travail collectif avec les AM, MAM et le RPE pour inventer des réponses aux pb d'accès à la formation (sans mettre les familles en difficulté de garde, rémunération correcte)

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nombre d'installations (AM, MAM)
- ❖ Conventions adaptées
- ❖ Nombre d'assistantes maternelles parties en formation
- ❖ Expérimentation pour l'accès à la formation (nbre, qualité, caractère innovant...)

Conditions de faisabilité

- Aide financière à l'installation et au fonctionnement
- Temps de travail du RPE

ACTION 4

Créer des places à vocation sociale Dans les crèches

Description

- ❖ Définir des critères et un principe de fonctionnement du guichet unique pour faciliter l'accès aux publics « empêchés » et assurer une mixité dans les structures d'accueil collectives.
- ❖ Il faudra veiller à croiser ce travail avec l'augmentation du nombre de places d'accueil collectif et individuel.

Objectifs

- ❖ Veiller à l'accès en crèche des familles « empêchées »
- ❖ Poursuivre la veille entre l'offre et la demande
- ❖ Favoriser le droit au répit

Public

- ❖ Les familles « empêchées » : précaires, monoparentales, en insertion professionnelle, concernées par le répit familial, le handicap...

Partenaires

- ❖ Caf, CMS, travailleurs sociaux, acteurs de la parentalité, centres sociaux, référents familles, CHRS....
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Les 2 CDC et RPE

Moyens

- ❖ Modification du règlement du guichet unique pour l'admission des enfants en crèches
- ❖ Réserver un nombre de places spécifiques
- ❖ Travailler en partenaires avec les acteurs au contact des familles concernées
- ❖ Travailler avec des assistantes maternelles volontaires

Calendrier

2023

Evaluation

- ❖ Mise en place de critères adaptés
- ❖ Qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

Posture partagée de réserver des places à des familles « empêchées »

ACTION 5

Poursuivre l'accompagnement des assistantes maternelles et des familles grâce au Relais Petite Enfance

Description

- ❖ Retravailler sur les critères du Guichet unique
- ❖ Prendre en compte les besoins des familles pour mieux accompagner les projets de développement de places
- ❖ Poursuivre le rôle d'acteur ressource auprès des assistantes maternelles (à domicile ou en MAM)

Objectifs

- ❖ Suivre et prendre en compte l'offre et la demande du territoire en matière de mode de garde petite enfance
- ❖ Adapter les conditions d'accueil en collectifs pour permettre à toutes les familles d'avoir une solution
- ❖ Accompagner les assistantes maternelles dans l'approche de leur pratiques

Public :

- ❖ Toutes les familles
- ❖ Les assistantes maternelles

Partenaires

- ❖ Crèches
- ❖ Acteurs de la petite enfance
- ❖ CMS PMI

Porteurs de l'action

- ❖ Les 2 CDC
- ❖ Le RPE

Moyens

- ❖ Retravailler sur les critères du Guichet unique
- ❖ Prendre en compte les besoins des familles
- ❖ pour mieux accompagner les projets de développement de places
- ❖ Poursuivre le rôle d'acteur ressource auprès des assistantes maternelles
- ❖ (à domicile ou en MAM)

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nb de familles rencontrées
- ❖ Nb de temps collectifs organisés
- ❖ Nb de rencontres de familles en situation de précarité accueillies en crèche

Conditions de faisabilité

- Intégration de la nouvelle réglementation en lien avec les missions de Relais Petite Enfance (qui remplace les RAM)

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE

ENFANCE

Axe stratégique 4 : Renforcer la qualité de l'accueil

Objectifs :

- Favoriser l'ouverture au monde et les partenariats (propositions diversifiées)
- Pérenniser les équipes et faciliter l'accès à la formation
- Favoriser l'implication des familles dans la vie des structures

Axe stratégique 5 : Faciliter l'accès de toutes les familles et tous les enfants aux centres de loisirs

Objectif :

- Renforcer l'accessibilité aux centres de loisirs et garantir une cohérence entre les structures (financière, géographique, simplification administrative, accueil, tarifs, projets...)

ACTIONS :

Fiche action 6 : Ici et ailleurs : découvrir son environnement et s'ouvrir au monde

Fiche action 7 : Favoriser et développer les pratiques éco responsables

Fiche action 8 : Harmoniser les tarifs des centres de loisirs

ACTION 6

Ici et ailleurs : découvrir son environnement et s'ouvrir au monde

Description

- ❖ Organiser des projets d'animation pour faciliter l'ouverture des enfants vers le monde extérieur : culturel, jumelage, apprentissage des langues, etc. Axe spécifique développé dans les projets pédagogiques des structures

Objectifs

- ❖ Favoriser l'ouverture au monde et les partenariats
- ❖ Avoir une meilleure connaissance de son environnement
- ❖ Ouvrir les enfants à une connaissance de l'extérieur autre que leur lieu de vie

Public

- ❖ Pour les enfants et jeunes scolarisés et fréquentant les temps d'accueil péri et extra scolaires

Partenaires

- ❖ Ecoles, structures locales et autres
- ❖ les partenaires EAC, sports, pleine nature....

Porteur de l'action

- ❖ Centres de loisirs du territoire (CSC et CDC)

Moyens

- ❖ Définir un projet commun à l'échelle territoriale : organiser des soirées, séjours, animations, échanges (épistolaires, filmés, rencontres...)

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nombre de projets menés
- ❖ Retours des enfants
- ❖ Qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

- Financement des actions et projets
- Equipe permanente et qualifiée

ACTION 7

Favoriser et développer les pratiques éco responsables

Description

- ❖ Mettre en place des actions pour sensibiliser les enfants et les familles aux changements de pratiques: Familles à énergie/alimentation positive, Espace jardin, formation des professionnels, projets autour de l'alimentation, des énergies, des éco gestes en général....

Porteur de l'action

- ❖ CDC, structures enfance jeunesse parentalité

Objectifs

- ❖ Favoriser l'implication des familles dans les structures
- ❖ Garantir une cohérence des projets sur le territoire

Moyens

- ❖ Formation et engagement des professionnels
- ❖ Communication et articulations des différentes actions

Public

- ❖ Les familles du territoire

Calendrier

2022/2026

Partenaires

- ❖ ALEC, collectif pétale 07, Association VIE, Mésanges et Libellules, Terre et humanisme, SICTOBA, ENS et Natura 2000
- ❖ Croisement projets TEPOS et PAIT

Evaluation

- ❖ Nombre de participants, d'actions
- ❖ Changements de pratiques
- ❖ Qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

Financement formations, et selon projets petit investissement (jardin)

ACTION 8

Harmoniser les tarifs des centres de loisirs

Description

- ❖ Harmoniser les tarifs des centres de loisirs du territoire :
 - Entre les structures (associatives et en gestion directe)
- ❖ Proposer aux CCAS une réflexion partagée sur ces questions

Porteur de l'action

- ❖ Coordinatrices enfance jeunesse, direction des centres sociaux

Objectifs

- ❖ Garantir une cohérence entre les structures à l'échelle du territoire

Moyens

- ❖ Temps de travail entre les structures sur la tarification
- ❖ Temps de travail avec les CCAS pour échanger sur les aides qu'ils proposent aux familles

Public:

- ❖ Les familles du territoire

Calendrier

2024/2025

Partenaires

- ❖ CCAS
- ❖ CAF
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ - Evolution de la tarification des structures

Conditions de faisabilité

Volonté des CCAS

JEUNESSE

Axe stratégique 6 : Structurer la politique jeunesse et coordonner les acteurs du territoire

Objectifs :

- Penser une offre complémentaire et réfléchie collectivement – Commission jeunesse
- Renforcer l'articulation et l'interconnaissance entre les partenaires (CS, AMESUD, ML, Planning Familial, communes... et en particulier avec l'éducation nationale) Commission jeunesse

Axe stratégique 7 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation

Objectifs :

- Avoir une attention particulière aux situations de vulnérabilités (addictions, sexualité, ...) par la mise en œuvre d'actions de prévention
- Favoriser l'ouverture, la mobilité physique et psychologique des jeunes du territoire
- Permettre l'implication, l'engagement des jeunes dans les politiques jeunesse, dans le milieu associatif...
- Faciliter l'accès à l'information et à la formation (orientation, engagement, emploi, temps libres...)

ACTIONS :

Fiche action 9 : Sensibiliser aux métiers de l'animation

Fiche action 10 : Impliquer les jeunes dans la vie locale en s'appuyant sur des dispositifs existants (budgets participatifs, conseils de jeunes...)

Fiche action 11 : Accompagner les jeunes et leurs parents sur des sujets sensibles : identité, sexualité, politique, écrans, relation à soi, à l'autre...

Fiche action 12 : Favoriser la mobilité des jeunes : du local à l'international

Fiche action 13 : Développer le Point Information Jeunesse

Fiche action 14 : Créer des outils (site / application) pour organiser les déplacements courts (gratuits)

Fiche action 15 : Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de 16 à 25 ans

ACTION 9

Sensibilisation aux métiers de l'animation

Description

- ❖ Organiser des stages ou évènements à destination des jeunes pour leur donner envie de s'orienter vers l'animation et faciliter l'accès à la formation (BAFA, CPJEPS, CAP PE....) : Aide au BAFA, stage baby sitting, forum sur les métiers de l'animation, accueil de stagiaires et d'apprentis....

Porteur de l'action

- ❖ Les 2 CDC, les centres de loisirs et le service jeunesse (CSC)

Moyens

- ❖ Mobilisation des équipes
- ❖ Poursuivre les dispositifs existants: BAFA, baby sitting, accueil d'apprentis et de stagiaires
- ❖ Travail à mener en partenariat centres de loisirs, service jeunesse et PIJ à minima

Objectifs

- ❖ Pérenniser les équipes et faciliter l'accès à la formation
- ❖ Susciter des vocations
- ❖ Accompagner les jeunes dans leurs parcours professionnels

Calendrier

2022-2026

Public

- ❖ Les jeunes et les enfants

Evaluation

- ❖ - Nombre de jeunes (BAFA, baby sitting, apprentis)
- ❖ - Evolution facilité de recrutement

Partenaires

- ❖ Collèges, écoles, associations, familles
- ❖ Les structures enfance jeunesse
- ❖ Le PIJ

Conditions de faisabilité

- Financement du dispositif BAFA pour 6 jeunes par an
- Temps de travail des directeurs ALSH et service jeunesse pour organiser les formations, le suivi des stagiaires
- Embauche de jeunes en contrat d'apprentissage

ACTION 10

N

Impliquer les jeunes à la vie locale en s'appuyant sur des dispositifs existants (budgets participatifs, conseils de jeunes...)

Description

- ❖ Mettre en place un conseil de jeunes intercommunal avec un budget participatif géré par les jeunes.
- ❖ Articuler cette action avec les initiatives des communes

Porteur de l'action

- ❖ CDC, Coordinatrice enfance jeunesse et services jeunesse

Moyens

- ❖ Mobiliser les jeunes
- ❖ Temps de travail élus/jeunes
- ❖ Coconstruire le cadre d'engagement des jeunes (durée, niveau de responsabilité, objectifs...)
- ❖ S'appuyer sur les expérimentations LEADER, AJIR, dialogue élus/jeunes

Objectifs

- ❖ Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale et dans les politiques jeunesse
- ❖ Favoriser l'ouverture, la mobilité physique et psychologique des jeunes
- ❖ Renforcer le pouvoir d'agir
- ❖ Renforcer les compétences des jeunes

Calendrier

2024/2026

Public

- ❖ Les jeunes de 12 à 18 ans

Evaluation

- ❖ Nombre de jeunes et d'élus mobilisés
- ❖ Nombre de projets menés ou soutenus par les jeunes
- ❖ Evolution des pratiques de la collectivité

Partenaires

- ❖ Communes
- ❖ Les centres sociaux
- ❖ Mission locale, PIJ, Amesud
- ❖ MSA

Conditions de faisabilité

- Définir un budget spécifique géré par les jeunes
- Mobilisation des jeunes dans la durée et dès la construction
- Temps de travail du service jeunesse

ACTION 11

Accompagner les jeunes, et leurs parents, sur des sujets « sensibles » : identité, sexualité, politique, écrans, relations à soi et aux autres

Description

- ❖ Mettre en place des actions de prévention à destination des jeunes et de leurs parents sur les sujets sensibles en s'appuyant sur le réseau de partenaires spécialisés.
- ❖ Intégrer la démarche de prévention dans les projets jeunesse

Objectifs

- ❖ Avoir une attention particulière aux situations de vulnérabilité
- ❖ Faciliter l'accès à l'information
- ❖ Structurer la politique jeunesse et coordonner les acteurs du territoire

Public

- ❖ Jeunes
- ❖ Parents d'ados

Partenaires

- ❖ planning familial, mission locale, PIJ, Référentes familles, L'ilot z'enfants, AMESUD, CMS, etc.
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Services jeunesse / Centre sociaux
- ❖ Commissions parentalité
- ❖ CLS (Pays des Vans)

Moyens

- ❖ Temps de travail avec les partenaires spécialisés
- ❖ Partenariat avec l'Education Nationale
- ❖ Formation des animateurs

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Fréquentation et diversité des publics
- ❖ Nombre d'actions

Conditions de faisabilité

- Temps de travail des services jeunesse et des référents parentalité
- Mobilisation de financements spécifiques pour des interventions

ACTION 12

Favoriser la mobilité des jeunes : du local à l'international

Description

- ❖ Proposer une diversité d'actions permettant aux jeunes de mieux connaître leur environnement et d'en découvrir de nouveaux (urbains, diversité culturelle, voyages...)
- ❖ Favoriser les rencontres avec des jeunes d'autres territoires

Objectifs

- ❖ Favoriser l'ouverture, la mobilité physique et psychologique des jeunes du territoire

Public

- ❖ Jeunes 12/25 ans

Partenaires

- ❖ AMESUD, jeunesse et reconstruction, LEADER, MLAM, PIJ, mobilité 26/07, ...
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Coordinatrice enfance jeunesse
- ❖ Services jeunesse / Centre sociaux

Moyens

- ❖ S'inscrire dans les dispositifs de mobilité
- ❖ Formation des animateurs
- ❖ Participer aux rencontres de ces réseaux

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nombre d'actions et de jeunes
- ❖ Maillage des actions et qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

- Temps de travail des services jeunesse
- Budget mobilisable sur des séjours, chantiers ...

ACTION 13

Développer le Point Information Jeunesse

Description

- ❖ Le PIJ est un accueil libre, gratuit et anonyme orientant les jeunes dans de nombreux domaines :
- ❖ Orientation / Etudes / Formations / Métiers
- ❖ Emploi / Jobs / Stages
- ❖ Loisirs / Vacances / Sports / Culture
- ❖ Vie pratique Séjours à l'étranger en partenariat
- ❖ Transports

Objectifs

- ❖ Accompagner les jeunes dans leurs démarches
- ❖ Favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes
- ❖ Créer du lien entre les acteurs jeunesse du territoire

Public

- ❖ Les jeunes 16-25 ans du territoire
- ❖ Les professionnels de la jeunesse

Partenaires

- ❖ CDC
- ❖ Acteurs de la jeunesse (CS, AMESUD, Planning Familial...)
- ❖ Caf

Porteur de l'action

- ❖ Mission Locale Ardèche Méridionale

Moyens

- ❖ Permanences assurées par un professionnel du PIJ
- ❖ Actions hors les murs pour mobiliser le public des invisibles

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nbre de jeunes accompagnés
- ❖ Nbre de permanences tenues sur le territoire
- ❖ Nbre de partenariats générés

Conditions de faisabilité

Soutien des CDC pour le déploiement de ce service

ACTION 14

Créer des outils (site/application) pour organiser les déplacements courts (gratuits)

Description

- ❖ Inventer un outils simple d'utilisation qui permette de mettre en relation les habitants pour mutualiser ou partager des déplacements (ex autostop organisé, vélopartage...)

Porteur de l'action

- ❖ Les 2 CDC en lien avec le dispositif TEPOS (Territoire à énergie Positive)

Objectifs

- ❖ Proposer des solutions aux problèmes de mobilité
- ❖ Favoriser l'accès aux différents services du territoire
- ❖ Créer du lien et de la solidarité

Moyens

- ❖ Chargé de mission TEPOS
- ❖ Utilisation des systèmes informatiques et numériques

Calendrier

2024/2025

Public

- ❖ Les habitants du territoire avec une priorité pour les jeunes

Evaluation

- ❖ Utilisation de l'outil numérique
- ❖ Nbre de co-voitages organisés
- ❖ Nouveaux partenariats générés

Partenaires

- ❖ Mairies
- ❖ Associations locales
- ❖ Acteurs jeunesse, CS
- ❖ Mobilité 07/26, ALEC 07
- ❖ MSA

Conditions de faisabilité

- Fonctionnalité de l'outils
- Information/ communication sur le dispositif
- Obtention financements AMI TEPOS

ACTION 15

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de 16 à 25 ans

Description

- ❖ Renforcer le maillage des acteurs insertion, jeunesse et emploi et travailler un élaborer un plan d'actions spécifiques en ayant une attention particulières pour les jeunes en rupture.

Porteurs de l'action

- ❖ CDC Beaume Drobie

Objectifs

- ❖ Renforcer l'articulation et l'interconnaissance entre les partenaires
- ❖ Faciliter l'accès à l'information et à la formation
- ❖ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation

Moyens

- ❖ Mise en place de temps de travail partenariaux spécifiques et réguliers
- ❖ Elaborer un plan d'actions partagées
- ❖ Lien appel à projet précarité

Calendrier

2023/2026

Public

- ❖ Jeunes de 16 à 25 ans

Evaluation

- ❖ Nombre de réunions partenariales
- ❖ Actions mises en places
- ❖ Nombre de jeunes accompagnés

Partenaires

- ❖ MLAM
- ❖ Amesud
- ❖ Centre socio culturel
- ❖ CAF, MSA
- ❖ AIME, pole emploi
- ❖ Education Nationale
- ❖ L'art d'en faire, CMS, Communes, CCAS, Etc...

Conditions de faisabilité

- Mobilisation des partenaires
- Diagnostic précarité et financements identifiés

Thématique : PARENTALITE

Axe stratégique 8 : Contribuer au bien-être des familles et des enfants du territoire, avec une attention particulière aux personnes empêchées (précarité, handicap ...) dans une démarche préventive

Objectifs :

- Poursuivre les actions de soutien à la parentalité petite enfance, enfance et renforcer celles en direction de la jeunesse
- Evaluer les besoins d'accompagnement à la scolarité
- Travailler une posture professionnelle commune dans le soutien à la parentalité de la petite enfance à la jeunesse (projet éducatif de territoire)

ACTIONS :

Fiche action 16 : Evaluer les besoins et les opportunités de développer un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Fiche action 17 : "Les mères ROSEAUX" ateliers pour les femmes en situation de monoparentalité

Fiche action 18 : Offrir des temps de rencontres réguliers et diversifiés aux familles

ACTION 16

Evaluer les besoins et les opportunités de développer un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Description

- ❖ Mettre en place des temps d'accompagnement collectif de soutien à la scolarité pour les enfants et les jeunes sur l'ensemble du territoire

Porteurs de l'action

- ❖ Centre social

Objectifs

- ❖ Soutenir les enfants et leurs parents dans leurs méthodes d'apprentissage
- ❖ Faciliter les relations entre l'Education nationale et les familles
- ❖ Renforcer la concertation et la coordination avec l'école
- ❖ Renforcer les liens avec les acteurs locaux

Moyens

- ❖ Organiser des temps de rencontres avec les parents et les établissements scolaires pour évaluer les besoins et informer sur le dispositif
- ❖ Mobiliser des bénévoles
- ❖ Déposer un dossier CLAS

Calendrier

2023/2024

Public

- ❖ Enfants et jeunes du territoire et leurs parents

Evaluation

- ❖ Evaluation du nombre d'élèves intéressés par le dispositif
- ❖ Nbe de participants au CLAS
- ❖ Nbe de bénévoles mobilisés

Partenaires

- ❖ Ecoles/collèges
- ❖ Acteurs du soutien à la parentalité
- ❖ Caf

Conditions de faisabilité

- Partenariat avec l'Education Nationale à consolider

ACTION 17

« Les mères roseaux » Ateliers pour les femmes en situation de monoparentalité

Description

- ❖ Rencontres mensuelles de mutualisation et de soutien entre mères solos co animées par l'EPE07 / Organisation trimestrielle: Lablachère, Les Vans et Valgorge
- ❖ Orientation et accompagnement individualisé quand demandé par les femmes

Objectifs

- ❖ Confier des outils de lutte collective et individuelle contre les précarités spécifiques aux femmes en situation de monoparentalité
- ❖ Poursuivre et renforcer les actions de soutien à la parentalité

Public

- ❖ Les femmes en situation de monoparentalité précaires, toutes précarités confondues

Partenaires

- ❖ Référentes familles : Centres sociaux Revivre et le Ricochet, l'Ilot z'enfants

Porteur de l'action

- ❖ EPE 07
- ❖ CDC

Moyens

- ❖ Financé dans le cadre du Plan pauvreté et du plan innovation de la Caf 07

Calendrier

2022/2023

Evaluation :

- ❖ Nombre de femmes accueillies
- ❖ Engagement dans la durée

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : coordination, communication

ACTION 18

Offrir des temps de rencontres réguliers et diversifiés aux familles

Description

- ❖ Proposer une diversité d'actions de soutien à la parentalité correspondant aux besoins des familles et coordonnées sur le territoire en s'appuyant sur les référents familles des CSC et l'association l'ilot z'enfants

Porteur de l'action

- ❖ CSC Revivre
- ❖ CSC Le Ricochet
- ❖ Association L'Ilot Z'Enfants

Objectifs

- ❖ Poursuivre les actions de soutien à la parentalité petite enfance, enfance, jeunesse
- ❖ Permettre aux familles de sortir de l'isolement, de se rencontrer, de trouver des outils, des solutions

Moyens

- ❖ Coordination CDC
- ❖ Engagement bénévole des associations
- ❖ Subventions REAAP

Calendrier

2022/2026

Public

- ❖ Toutes les familles

Evaluation

- ❖ Nombre d'actions proposées et de familles
- ❖ Complémentarité des actions

Partenaires

- ❖ Partenaires parentalité
- ❖ Les parents et les enfants
- ❖ Les assos pôle ressources, Educ'ardèche...

Conditions de faisabilité

- Financement des actions par les dispositifs de la CAF et de la CDC
- Portage associatif

Axe stratégique 9 : Poursuivre le maillage du réseau parentalité (sur chaque territoire et entre les 2 CDC)

Objectifs :

- Structurer et organiser l'information à destination des familles (lieux, communication, etc.)
- Renforcer l'articulation du réseau de partenaires notamment au travers du collectif autour des familles et de la commission parentalité

Axe stratégique 10 : Poursuivre le travail de structuration de la politique parentalité (BD)

Objectifs :

- Soutenir les acteurs du soutien à la parentalité
- Pérenniser et structurer l'animation et la coordination de la politique parentalité

ACTIONS :

Fiche action 19 : Créer un label PIF « Point Informations Familles »

Fiche action 20 : Créer des outils de communications à destination des familles (services, handicap, accompagnement social...)

Fiche action 21 : Poursuivre la structuration des acteurs et des actions de soutien à la parentalité en s'appuyant sur l'association L'Ilot Z'Enfants.

ACTION 19

Créer un label PIF « Point Informations Familles »

Description

- ❖ Le label est garant du respect de critères définis collectivement, qui concernent la qualité de l'accueil, le partenariat, la communication etc. Les critères sont simples et respectent l'identité des structures
- ❖ Chaque structure participe au travail en réseau et est en mesure de communiquer les infos et d'orienter les familles

Objectifs

- ❖ Travailler une posture professionnelle commune
- ❖ Structurer et organiser l'information à destination des familles
- ❖ Renforcer l'articulation du réseau de partenaires
- ❖ Faciliter le parcours des familles

Public

- ❖ Toutes les familles

Partenaires

- ❖ Tous les partenaires qui accueillent des familles
- ❖ Commission Parentalité du Pays des Vans et Collectif Autour des familles de Beaume Drobie
- ❖ MSA

Porteurs de l'action

- ❖ Les 2 CDC
- ❖ les référents parentalité (CSC Revivre, CSC Le Ricochet, Association L'Ilot Z'Enfants)

Moyens

- ❖ Temps de travail commun entre la commission parentalité et le collectif autour des familles pour créer et assurer le suivi
- ❖ Mobilisation des partenaires
- ❖ Mise à jour régulière des informations

Calendrier

2024/2026

Evaluation

- ❖ Nombre de structures labellisées et mobilisées
- ❖ Qualité d'orientation des familles

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : coordination CDC / CS / Ilot

ACTION 20

Créer des outils de communication à destination des familles (services, handicap, accompagnement social...)

Description

- ❖ Créer un outil de communication à destination des familles et des professionnels recensant l'ensemble des services et des actions proposées localement

Porteur de l'action

- ❖ Les 2 CDC : service communication et enfance jeunesse
- ❖ Les référents parentalité et le RPE

Objectifs

- ❖ Mieux informer les familles, notamment celles concernées par le handicap
- ❖ Structurer et organiser l'information à destination des familles

Moyens

- ❖ Un support papier à remettre aux familles
- ❖ Un support numérique
- ❖ Mise à jour à questionner
- ❖ Diffusion par le courrier de bienvenue aux nouveaux nés (RPE) et par le réseau de partenaires et secrétariats de mairies

Public

- ❖ Toutes les familles

Calendrier

2024/2026

Partenaires

- ❖ Les structures qui travaillent avec les familles : services enfance jeunesse, associations sportives et culturelles, acteurs de la santé, du social, du handicap, éducation nationale etc.
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ Nombre de livrets diffusés
- ❖ Evaluation qualitative de l'outil

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : service communication, RPE, coordination enfance jeunesse,
- Mobilisation des partenaires (parentalité, handicap...)
- Conception et impression du support papier
- Conception et maintenance du support numérique

ACTION 21

Poursuivre la structuration des acteurs et actions de soutien à la parentalité en s'appuyant sur l'association L'îlot Z'Enfants

Description

- ❖ Poursuivre les rencontres entre partenaires
- ❖ Poursuivre la démarche d'information et de communication aux familles

Objectifs

- ❖ Mettre en œuvre la politique Parentalité de la CDC Beaume Drobie
- ❖ Donner de la cohérence et de la lisibilité sur l'ensemble des actions de soutien à la parentalité proposées sur le territoire
- ❖ Mettre en lien les différents acteurs du territoire

Public

- ❖ Toutes les familles
- ❖ Les acteurs du soutien à la parentalité

Partenaires

- ❖ CS Le Ricochet
- ❖ EPE
- ❖ CMS
- ❖ Educ'Ardèche
- ❖ MSA

Porteurs de l'action

- ❖ Association L'îlot Z'Enfants

Moyens

- ❖ Poursuivre les tenues des comités techniques entre l'îlot Z'Enfants et le CS Le Ricochet
- ❖ Poursuivre la tenue des COPIL annuels

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nbre de rencontres avec les acteurs du soutien à la parentalité
- ❖ Nbre d'actions menées en partenariat
- ❖ Nbre de cotech et copil organisés
- ❖ Moyens de communications déployés

Conditions de faisabilité

Temps de travail : coordination CDC / CS / Ilot

Thématique : LOGEMENT HABITAT

Axe stratégique 11 : Favoriser l'accès à des logements adaptés aux besoins des habitants

Objectifs :

- Améliorer l'accès à l'information sur le logement (dispositif d'aides à l'accès et au maintien dans le logement, à la rénovation, logement intergénérationnel, prise en compte des besoins spécifiques – handicap, saisonnalité, impayés...)
- Faciliter l'accès à des logements décents (qualité énergétique, rénovation, lutte contre les expulsions, ...)

ACTIONS :

Fiche action 22 : Organiser une action collective solidaire "petits travaux et matériel de récup"

Fiche action 23 : Organiser un événement pour rendre lisibles les actions d'aide à la rénovation

Action 22

Organiser une action collective et solidaire : « Petits travaux et Matériel de récup »

Description

- ❖ 1 bricobus et un animateur technique pour
- ❖ former, et transmettre des compétences techniques, mettre à disposition du matériel
- ❖ Proposer des actions collectives : rénovations collectives, valorisation du matériel de récupération (chantiers, ateliers, etc.)
- ❖ Accompagner l'auto-rénovation

Objectifs

- ❖ Faciliter l'accès à des logements décents
- ❖ Créer du lien social

Public

- ❖ Les habitants des 2 CDC

Partenaires

- ❖ Association des compagnons bâtisseurs ou autres prestataires
- ❖ SICTOBA
- ❖ Centres sociaux
- ❖ CMS, Mission locale
- ❖ ...

Porteur de l'action

- ❖ 2 CDC (services habitats)

Moyens

- ❖ Un bus aménagé
- ❖ Un animateur dédié

Calendrier

2025/2026

Evaluation

- ❖ Nombre de chantiers et d'actions proposées
- ❖ Participation des habitants

Conditions de faisabilité

- Portage à définir : CDC ou associatif
- Budget d'investissement et de fonctionnement

Action 23

Organiser un évènement pour rendre lisibles les actions d'aide à la rénovation

Description

- ❖ Journée d'information ou autre évènement permettant de communiquer sur les dispositifs d'aide à la rénovation avec les acteurs concernés

Porteur de l'action

- ❖ CDC et ALEC 07 (SPEH)
- ❖ Dispositif RENOFUTE

Objectifs

- ❖ Améliorer l'accès à l'information sur le logement
- ❖ Faciliter l'accès à des logements décents

Moyens

- ❖ Mobilisation des différents partenaires

Calendrier

2023/2024

Public

- ❖ Les propriétaires bailleurs et occupants

Evaluation

- ❖ Evolution du nombre de logements ayant bénéficié de ces dispositifs
- ❖ Diversité des partenaires mobilisés

Partenaires

- ❖ France services
- ❖ SOLIHA
- ❖ OPAH

Conditions de faisabilité

Temps de travail : OPAH, France service

Thématique : PRECARITE, ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

Axe stratégique 12 : Permettre au plus grand nombre d'accéder à leurs droits

Objectifs :

- Assurer une présence physique professionnelle pour accompagner les usagers dans leurs démarches Frances Services
- Renforcer la proximité des services et faciliter la mobilité (géographique, psychologique) des usagers
- Rendre lisible l'offre numérique sur le territoire et renforcer la complémentarité entre les différents partenaires
- Poursuivre le travail partenarial (CMS, CCAS, associations...) avec une attention particulière aux besoins des personnes en grande précarité

ACTIONS :

Fiche action 24 : Renforcer l'accès aux droits via les Espaces France Services

Fiche action 25 : Créer des outils et des actions de communication pour favoriser l'accès à tous au numérique

Fiche action 26 : Développer les liens intergénérationnels et réduire la fracture numérique

Fiche action 27 : Réaliser un diagnostic précarité et un plan d'actions spécifique

Action 24

Faciliter l'accès aux droits via les espaces France Services

Description

- ❖ Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les France services accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Objectifs

- ❖ Assurer une présence professionnelle pour accompagner les usagers dans leurs démarches
- ❖ Renforcer la proximité des services et faciliter la mobilité

Public

- ❖ Tous les habitants

Partenaires

- ❖ Toutes structures partenaires France services

Porteur de l'action

- ❖ AMESUD, CSC le Ricochet, Espace Frances Services PDV
- ❖ CDC du Pays des Vans et Beaume Drobie

Moyens

- ❖ Couverture suffisante du territoire, 3 France Services: Joyeuse, Valgorge, Les Vans + itinérance
- ❖ 6 professionnels pour assurer les accueils
- ❖ Des permanences quotidiennes et du matériel informatique et un espace confidentiel pour les usagers
- ❖ Partenariat CCAS à renforcer

Calendrier

2022-2026

Evaluation

- ❖ Nombre de personnes accompagnées
- ❖ Evolution accès aux droits

Conditions de faisabilité

- Financement du fonctionnement des France services
- Qualité des partenariats notamment avec les CCAS

N

2

Action 25 Créer des outils et des actions d'informations et de communication pour faciliter l'accès à tous au numérique

Description

- ❖ Créer une plaquette d'information qui rassemble l'ensemble des lieux et services proposant une offre numérique (contacts, horaires...)

Porteur de l'action

- ❖ CDC : Services communication et à la population / action sociale

Objectifs

- ❖ Rendre lisible l'offre numérique sur le territoire et renforcer la complémentarité entre les différents partenaires
- ❖ Lutter contre la fracture numérique

Moyens

- ❖ Diffusion par différents canaux de communication : bulletins municipaux, sites des CDC, mairies, diffusion presse, partenaires relais...

Public

- ❖ Tous les habitants confrontés à des difficultés liées au numérique

Calendrier

2023/2024

Partenaires

- ❖ Frances Services, Centres sociaux, médiathèques, conseillers numériques (AMESUD, Polinno, itinérance UDAF sur le Pays des Vans)
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ Nombre de personnes accueillies et évolution
- ❖ Qualité du partenariat entre les structures

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : coordination, communication
- Actualisation à minima annuelle

Action 26

Développer les liens intergénérationnels et réduire la fracture numérique

Description

- ❖ Inclusion numérique par le jeu, pour améliorer la santé et le bien-être des seniors, développer les liens sociaux et intergénérationnels, en réduisant la fracture numérique.
- ❖ En menant des ateliers numériques ludiques et en organisant de compétitions E sport amateurs entre équipes de personnes âgées

Porteur de l'action

- ❖ CS Le Ricochet (seniors et jeunesse)

Moyens

- ❖ En lien avec Vincent Blanchard (secrétaire asso Silver geek): adaptation du projet initial sur BD pour commencer

Objectifs

- ❖ Inclusion numérique
- ❖ Actions intergénérationnelles
- ❖ Amélioration/maintien des capacités cognitives et motrices
- ❖ Lien social (compétitions Silver geek)

Calendrier

2023/2024

Public

- ❖ Seniors
- ❖ Jeunes

Evaluation

Partenaires

- ❖ CDC
- ❖ MSA
- ❖ FACS, EHPAD, Mission locale
- ❖ Assos de seniors
- ❖ Structures d'aide à domicile
- ❖ Par la suite collège pour sensibilisation

Conditions de faisabilité

- Définir le portage le plus opportun: FACS, CDC
- Actions de sensibilisation auprès de tous les partenaires

ACTION 27

Réaliser un diagnostic précarité et un plan d'actions spécifique

Description

- ❖ Réaliser un diagnostic précarité et développer une prospective, un programme d'actions
- ❖ Fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire et motivant
- ❖ Penser une politique de lutte contre la précarité transversale et inventive

Porteurs de l'action

- ❖ CDC Beaume Drobie
- ❖ CDC Pays des Vans en Cévennes
- ❖ CDC Gorges de l'Ardèche

Objectifs

- ❖ Lutter contre les précarités
- ❖ Fédérer les acteurs autour d'un projet spécifique
- ❖ Penser une politique de lutte contre la précarité transversale et inventive

Moyens

- ❖ Ingénierie mutualisée entre les 3 CDC
- ❖ Bureau d'étude dédié

Public

- ❖ Habitants en situation de précarité

Calendrier

2022/2023

Partenaires

- ❖ Maires et présidents des CCAS
- ❖ CD07 : CMS et UT
- ❖ CAF, MSA
- ❖ Sous Préfecture, DDETPS
- ❖ Centres sociaux
- ❖ Mission locale, Maison de la saisonnalité
- ❖ MDEF, AMESUD
- ❖ Associations (insertion, caritatives, mobilités, santé, ...)

Evaluation

- ❖ Mobilisation des partenaires
- ❖ Programme d'action pertinent et réalisable au regard du diagnostic

Conditions de faisabilité

- Obtention de l'appel à projet précarité

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Axe stratégique 13 : Soutenir le centre socio-culturel dans son rôle d'animateur de la vie sociale

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux services du centre social pour tous les habitants et le soutenir dans son déploiement sur le territoire
- Garantir de bonnes conditions de fonctionnement
- Mettre en valeur le rôle structurant du centre social

Axe stratégique 14 : Engager une réflexion sur l'action sociale à l'échelle intercommunale

Objectifs :

- Initier une réflexion sur une prise de compétence « Action sociale »
- Repérer et accompagner les projets structurants pour le territoire (EVS, MJC...)

ACTIONS :

Fiche action 28 : Renforcer l'itinérance des actions du centre socio culturel (hors les murs)

Fiche action 29 : Le « Rebond du Ricochet » : une antenne du centre socio culturel sur le secteur de Joyeuse

Fiche action 30 : Engager une réflexion sur des projets d'Espaces de Vie Sociale

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pour la CAF, les centres sociaux (et EVS) sont identifiés comme le lieu ressource au niveau du territoire, basé sur une dynamique de mobilisation des habitants pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, renforcer les solidarités, participer à la prévention, réduire les exclusions...

C

Action 28

Renforcer l'itinérance Des actions Du centre socio culturel (hors les murs)

Description

- ❖ Déployer les actions au plus près des habitants : principe de « aller vers », partenariats avec les communes pour des Mad de salles, transports collectifs innovants , etc.

Porteurs de l'action

- ❖ Centre socio culturel Le Ricochet

Objectifs

- ❖ Favoriser l'accès aux services du centre social
- ❖ Renforcer la proximité des services et faciliter la mobilité
- ❖ Sortir de l'isolement et créer du lien social

Moyens

- ❖ Véhicule adapté
- ❖ Mise à disposition de salles

Public

- ❖ Les habitants, en particulier les plus isolés, géographiquement, socialement...

Calendrier

2022/2026

Partenaires

- ❖ Les communes (relais de communication, mise à disposition de salles)
- ❖ services à la population (relais de communication)
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ Nombre d'actions hors les murs
- ❖ Qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : intégrer les déplacements
- Budget d'investissement si besoin de véhicule adapté

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pour la CAF, les centres sociaux (et EVS) sont identifiés comme le lieu ressource au niveau du territoire, basé sur une dynamique de mobilisation des habitants pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, renforcer les solidarités, participer à la prévention, réduire les exclusions...



ACTION 29

« Le rebond du Ricochet » Une antenne du centre socio-culturel sur le Secteur de Joyeuse

Description

- ❖ Créer un espace d'accueil identifié du centre socio culturel sur le bas du territoire et particulièrement sur Joyeuse. L'enjeu est que le CS rayonne à l'échelle de la CDC pour couvrir le besoin d'animation de la vie sociale dans ce secteur du territoire.

Objectifs

- ❖ Favoriser l'accès aux services du CS
- ❖ Soutenir le CS dans son déploiement sur l'ensemble de la CDC
- ❖ Mettre en valeur le rôle structurant du CS

Public

- ❖ Tous les habitants du territoire: parents, seniors (priorités) + jeunes adultes(18/30 ans)

Partenaires

- ❖ CDC Beaume Drobie
- ❖ Assos locales, l'ilot z'enfants, structure d'aide à domicile, Mission Locale, CCAS, CMS, Communes, Amesud
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Centre socioculturel le Ricochet (portage associatif)

Moyens

- ❖ Un salarié présent (au moins 28h/s)
- ❖ Lieu d'accueil, d'informations, d'orientation, d'actions, (animation...) avec permanences des partenaires

Calendrier

2023/2026

Evaluation

- ❖ Lieu repéré par les habitants
- ❖ Nombre d'actions et de participants

Conditions de faisabilité

- Un poste d'accueil, d'animation 28h/s (CS)
- Lieu adapté sur Joyeuse

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pour la CAF, les centres sociaux (et EVS) sont identifiés comme le lieu ressource au niveau du territoire, basé sur une dynamique de mobilisation des habitants pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, renforcer les solidarités, participer à la prévention, réduire les exclusions...



ACTION 30

Engager une réflexion sur des projets d'Espaces de Vie Sociale (EVS)

Description

- ❖ Recenser les actions et les acteurs intervenant sur le champs de l'AVS
- ❖ Informer et accompagner sur les conditions et les modalités d'agréments de l'AVS

Porteurs de l'action

- ❖ Associations présentes sur le territoire qui proposent des actions d'animation locale

Objectifs

- ❖ Accompagner les initiatives collectives
- ❖ Encourager les démarches citoyennes et solidaires
- ❖ Couvrir les besoins du territoire en matière d'animation de la vie locale

Moyens

- ❖ Associations locales
- ❖ Chargé de conseil et développement de la Caf

Calendrier

2022/2026

Public

- ❖ Les habitants du territoire

Evaluation

- ❖ Nb de rencontres organisées avec les acteurs pressentis sur un projet d'EVS
- ❖ Développement d'un nouvel équipement agréé par la Caf

Partenaires

- ❖ CDC Beaume Drobie
- ❖ Centre Socio Culturel Le Ricochet
- ❖ FACS
- ❖ Les communes
- ❖ Caf

Conditions de faisabilité

Cohérence territoriale et complémentarité avec le périmètre d'intervention du centre social Le Ricochet

Thématique : HANDICAP (et Prévention)

Axe stratégique 15 : Soutenir les familles concernées par une situation de handicap et faciliter leur parcours

Objectifs :

- Travailler une posture professionnelle commune sur l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Faciliter l'interconnaissance des partenaires, des services, des dispositifs et renforcer l'articulation entre les différentes actions pour mieux informer les familles
- Favoriser le droit au répit

ACTIONS :

Fiche action 31 : Poursuivre une politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures enfance jeunesse

Fiche action 32 : Instaurer des temps de travail entre les professionnels de l'enfance jeunesse et ceux du handicap

ACTION 31

Poursuivre une politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures Enfance Jeunesse

Description

- ❖ Accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures

Porteur de l'action

- ❖ Crèches, ALSH, Relais Petite Enfance du territoire

Objectifs

- ❖ Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap
- ❖ Accueillir tous les enfants
- ❖ Permettre un temps de répit aux familles
- ❖ Développer les partenariats

Moyens

- ❖ Accompagnement de Pôle Ressources Handicap
- ❖ Mobilisation de dispositif d'aide pour le surencadrement nécessaire
- ❖ Intervention de personnel supplémentaire qualifié pour une meilleure prise en charge

Public

- ❖ Enfants en situation de handicap

Calendrier

2022/2026

Partenaires

- ❖ CDC
- ❖ Pôle Ressources Handicap
- ❖ Centre social
- ❖ CMS
- ❖ ...

Evaluation

- ❖ Nbre de demandes d'inscription d'enfants en situation de handicap
- ❖ Nbre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les services
- ❖ Nbre de temps d'échanges entre partenaires

Conditions de faisabilité

- Formation des professionnels
- Information/communication aux familles
- Moyens humains et financiers disponibles

ACTION 32

Instaurer des temps de travail Entre les pros de l'enfance jeunesse et ceux du handicap

Description

- ❖ Organiser des temps de travail entre les professionnels du handicap et ceux de l'enfance jeunesse pour :
- ❖ Créer de l'interconnaissance et du lien entre les professionnels
- ❖ Soutenir et faciliter l'accueil des enfants et familles concernées
- ❖ Envisager des actions spécifiques

Objectifs

- ❖ Faciliter l'interconnaissance des partenaires, des services, des dispositifs et renforcer les articulations entre les actions pour mieux informer les familles
- ❖ Favoriser le droit au répit

Public

- ❖ Les pros PE, enfance et jeunesse
- ❖ Les élus
- ❖ Le corp médical
- ❖ Les parents

Partenaires

- ❖ Les associations du secteur du handicap
- ❖ Les acteurs et professionnels petite enfance, enfance et jeunesse
- ❖ Le pôle ressource Handicap
- ❖ La CAF
- ❖ Le pôle ressources Handicap
- ❖ MSA

Porteur de l'action

- ❖ Les CDC

Moyens

- ❖ Organiser des temps de travail commun pour les acteurs concernés
- ❖ Actions de sensibilisation / formation, etc. en fonction des besoins identifiés.

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nombre de partenaires mobilisés
- ❖ Actions initiées dans ce cadre

Conditions de faisabilité

- Temps de travail : coordinatrices enfance jeunesse, professionnels enfance jeunesse
- Mobilisation des partenaires

Thématique : ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

Axe stratégique 16 : Faciliter l'accès au sport et à la culture pour les familles et les enfants du territoire

Objectifs :

- Faciliter le maillage du réseau sport et culture
- Favoriser la communication : visibilité et lisibilité de l'offre / articulation avec l'Office du Tourisme
- Veiller à l'accès pour tous (financier, géographique...)
- Soutenir la dynamique associative et le bénévolat

ACTIONS :

Fiche action 33 : Améliorer la communication de l'offre sportive et culturelle

Fiche action 34 : Favoriser un parcours d'éducation physique et sportive tout au long de la vie (EAC du sport)

Fiche action 35 : Déployer une offre de découverte « art et numérique » auprès des jeunes

Fiche action 36 : Développer l'itinérance des pratiques sportives (ex mobil sport)

Fiche action 37 : Impliquer les jeunes dans la vie sportive et culturelle par du bénévolat ponctuel

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

2

N

ACTION 33

Améliorer la communication de l'offre sportive et culturelle

Description

- ❖ Faciliter les liens et valoriser les outils de communication existants et organiser des événements pour mettre en valeur le réseau associatif

Porteur de l'action

- ❖ Office du tourisme cévennes d'Ardèche
- ❖ Les centres sociaux
- ❖ Les CDC

Objectifs

- ❖ Favoriser la communication de l'offre associative sportive et culturelle
- ❖ Soutenir la dynamique associative et valoriser le bénévolat

Moyens

- ❖ Utiliser l'outil de référencement de la SPL, le communiquer, l'utiliser /mise à jour par les associations
- ❖ Développer les points relais pour l'affichage dans les communes
- ❖ Créer un mailing des structures et un agenda partagé pour éviter de superposer les événements
- ❖ Organisation d'un forum des associations ann

Public

- ❖ Sensibiliser les habitants : la SPL s'adresse aussi à eux, pas uniquement aux touristes

Calendrier

2023/2024

Partenaires

- ❖ L'ensemble des acteurs culturels et sportifs qui mènent des actions sur le territoire, qu'ils soient publics ou privés

Evaluation

- ❖ Nombre d'associations utilisant l'outil de communication de la SPL, participants au forum des associations
- ❖ Meilleure qualité des partenariats

Conditions de faisabilité

- Temps de travail communs: coordination enfance, SPL, éducateur sportif, coordinateur EAC, et centres sociaux
- Avoir des liens sur tous nos sites (communes et CDC) vers l'outil de référencement de la SPL
- Améliorer la visibilité sur le site de la SPL

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

2

N

ACTION 34

Favoriser un parcours d'éducation physique et sportive tout au long de la vie (EAC du sport)

Description

- ❖ Sport santé
- ❖ Sport féminin
- ❖ Découverte de pratiques sportives (nature et autre)
- ❖ Section sportive au collège

Porteur de l'action

- ❖ Office de tourisme
- ❖ 2 CDC

Moyens

- ❖ Ecrire une convention (valeurs, attentes, publics, financement, etc.)
- ❖ Croiser les dispositifs CTG / Appels à projet pleine nature / EAC / ENS / CLS...
- ❖ Interventions structurées en milieu scolaire et extrascolaire

Objectifs

- ❖ Permettre à tous les habitants d'accéder aux pratiques sportives
- ❖ Structuration de la politique
- ❖ Mutualisation

Public

- ❖ Pour les habitants du territoire

Calendrier

2024/2026

Partenaires

- ❖ Education nationale
- ❖ Fédération sportives, CREPS, associations sportives, CDOS, SMAM
- ❖ Structures enfance jeunesse, et du médico-social
- ❖ Professionnels de l'encadrement
- ❖ MSA

Evaluation

- ❖ Le nombres d'actions développées et le nombre de participants
- ❖ Qualité des partenariats
- ❖ L'implication de l'éducation nationale

Conditions de faisabilité

Obtention du label « pôle de pleine nature »
Travail de coordination entre les services enfance
jeunesse, culture des CDC

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

2

N

ACTION 35

Déployer une offre de découverte "art et numérique" auprès des jeunes

Description

- ❖ En milieu rural, les enfants et les jeunes ont un accès très limité aux musées et aux chefs d'œuvres nationaux.
- ❖ La "[Microfolie](#)" permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.
- ❖ Grâce au grand écran, aux tablettes et système de sonorisation, toutes formes artistiques peuvent être mises à l'honneur.
- ❖ La Microfolie sera déployée en itinérance à l'échelle de CDC

Objectifs

- ❖ Donner accès aux chefs-d'œuvre nationaux issus des plus grandes institutions culturelles grâce au Musée Numérique : Le Louvre, le Centre Pompidou ou encore le Château de Versailles, la Cité de la Musique...
- ❖ Proposer des ateliers thématiques autour de l'art, en coopération avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs.
- ❖ Favoriser la créativité du jeune publics, grâce aux outils du Fablab mobile d'une part et grâce à des interventions combinées d'artisans d'art locaux par la découverte et la pratique (modelage, upcycling etc.)

Public

- ❖ Les enfants à partir de 4 ans, en milieu scolaire ou extra-scolaire, en appui aux programmes scolaires et aux projets pédagogiques.

Porteur de l'action

- ❖ POLINNO, tiers lieu dédié au numérique et aux métiers d'art

Moyens

- ❖ Conception de contenus avec enseignants, éducateurs et animateurs
- ❖ Animation d'ateliers avec le musée numérique, fablab, réalité virtuelle et pratique artistique.
- ❖ Itinérance

Partenaires

- ❖ Les 4 CDC, les structures enfance jeunesse, parentalité, écoles, collèges
- ❖ Agence des métiers d'art

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nombre participants aux animations
- ❖ Nombre d'interventions d'artistes et artisans d'art
- ❖ œuvres étudiées/parcours de découverte thématiques

Conditions de faisabilité

- - Qualité des partenariats avec les structures enfance jeunesse, les écoles, les collèges

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

2

N

ACTION 36

Développer l'itinérance des pratiques sportives (ex mobil sport)

Description

- ❖ Développer une offre sportive itinérante pour les structures qui accueillent du public (partenaires) par la proposition de cycles sportifs animé par un éducateur sportif.

Porteur de l'action

- ❖ CDC

Moyens

- ❖ Un véhicule aménagé
- ❖ Un éducateur sportif

Objectifs

- ❖ Favoriser l'accès aux pratiques sportives
- ❖ Veiller à l'accès pour tous
- ❖ Développer l'itinérance, le aller vers, la mobilité

Calendrier

2024/2026

Public

- ❖ Les publics des structures partenaires

Evaluation

- ❖ Nombre de participants, cycles...
- ❖ Équité sur le territoire

Partenaires

- ❖ Ecoles, associations sportives / sociales, habitants, structures de santé
- ❖ Structures collectives petite enfance, enfance/jeunesse
- ❖ MSA

Conditions de faisabilité

- Temps de travail dédié de l'éducateur sportif (1/2 temps)
- Affectation d'un véhicule adapté (acquisition si nécessaire)

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

ACTION 37

N

Impliquer les jeunes dans la vie sportive et culturelle par du bénévolat ponctuel

Description

- ❖ Proposer aux jeunes du territoire de s'impliquer bénévolement dans l'organisation d'événements sportifs ou culturels locaux, en lien avec les besoins des structures et leurs centres d'intérêt.
- ❖ Offrir des responsabilités et missions concrètes et précises, diversifiées, ponctuelles ou durables

Objectifs

- ❖ Permettre l'implication, l'engagement des jeunes dans les politiques jeunesse, dans le milieu associatif, etc.
- ❖ Favoriser l'accès à l'information et la formation
- ❖ Favoriser l'ouverture et le lien social

Public

- ❖ Les jeunes de 12 à 18 ans

Partenaires

- ❖ Les associations organisatrices d'événements
- ❖ Amesud, MLAM

Porteur de l'action

- ❖ Secteurs jeunes des centres sociaux
- ❖ Coordinatrices enfance jeunesse

Moyens

- ❖ Informer les associations sur la possibilité d'impliquer des jeunes sur des événements sportifs ou culturels
- ❖ Accompagner des groupes de jeunes dans cette implication
- ❖ Valoriser ce bénévolat

Calendrier

2024/2026

Evaluation:

- ❖ Nombre de jeunes mobilisés et d'événements
- ❖ Qualité des partenariats noués

Conditions de faisabilité

- Temps de travail animateur jeunesse
- Partenariat

Thématique : TRANSVERSALE

ACTION :

Fiche action 38 : Animer et coordonner la CTG grâce au poste de Chargé de coopération

ACTION 38

Animer et coordonner la CTG grâce au poste de Chargé de coopération

Description

- ❖ Impulser la dynamique pour la mise en œuvre des actions et leur suivi (commissions, groupes de travail...)
- ❖ Animer les réseaux d'acteurs grâce à des temps de rencontres et d'échanges
- ❖ Evaluer annuellement les objectifs de la CTG

Objectifs

- ❖ Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG
- ❖ Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet politique partagé
- ❖ Favoriser une vision transversale et partagée du territoire

Public

- ❖ Acteurs de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, de l'accès aux droits et du logement

Partenaires

- ❖ Acteurs associatifs et institutionnel du territoire, élus du territoire
- ❖ Chargé de conseil et développement de la Caf
- ❖ MSA

Porteurs de l'action

- ❖ CDC Beaume Drobie

Moyens

- ❖ 1 chargée de coopération à 1 ETP

Calendrier

2022/2026

Evaluation

- ❖ Nb de rencontres organisées
- ❖ Nb d'actions partenariales menées
- ❖ Nb d'objectifs atteints

Conditions de faisabilité

- Définition des missions et de la charge de travail à retravailler pour optimiser le temps de coordination et d'animation du territoire (évaluer le temps administratif et de gestion des ressources humaines)

Programmation

2022	2023	2024	2025	2026	
Action 1 : Engager une réflexion pour une nouvelle offre d'accueil petite enfance (dispositif innovant, crèche, micro crèche)					P E T I T E E N F A N C E
	Action 2 : Trouver des solutions pour faciliter les remplacements des professionnels Petite Enfance (mutualisation, service de remplacement...)				
	Action 3 : Soutenir les assistantes maternelles et les MAM (accompagnement technique et financier)				
	Action 4 : Créer des places à vocation sociale dans les crèches				
	Action 5 : Poursuivre l'accompagnement des assistantes maternelles et des familles grâce au RPE				
	Action 6 : Ici et ailleurs : découvrir son environnement et s'ouvrir au monde				E N F A N C E J E U N E S S E
	Action 7 : Favoriser et développer les pratiques éco responsables				
	Action 8 : Harmoniser les tarifs des centres de loisirs				
	Action 9 : Sensibiliser aux métiers de l'animation				
	Action 10 : Impliquer les jeunes dans la vie locale en s'appuyant sur des dispositifs existants (budgets participatifs, conseils de jeunes...)				
	Action 11 : Accompagner les jeunes et leurs parents sur des sujets sensibles : identité, sexualité, politique, écrans, relation à soi, à l'autre...				
	Action 12 : Favoriser la mobilité des jeunes : du local à l'international				
	Action 13 : Développer le Point Information Jeunesse				
	Action 14 : Créer des outils (site / application) pour organiser les déplacements courts (gratuits)				
	Action 15 : Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de 16 à 25 ans				
	Action 16 : Evaluer les besoins et les opportunités de développer un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)				P A R E N T A L I T E
Action 17 : "Les mères ROSEAUX" ateliers pour les femmes en situation de monoparentalité					
	Action 18 : Offrir des temps de rencontres réguliers et diversifiés aux familles				
	Action 19 : Créer un label PIF « Point Informations Familiales »				
	Action 20 : Créer des outils de communications à destination des familles (services, handicap, accompagnement social...)				
	Action 21 : Poursuivre la structuration des acteurs et des actions de soutien à la parentalité en s'appuyant sur l'association L'Ilot Z'Enfants				L O G E M E N T
			Action 22 : Organiser une action collective solidaire "petits travaux et matériel de récup"		
	Action 23 : Organiser un événement pour rendre lisibles les actions d'aide à la rénovation				
	Action 24 : Faciliter l'accès aux droits via les Espaces France Services				
	Action 25 : Créer des outils et des actions de communication pour favoriser l'accès à tous au numérique				
	Action 26 : Développer les liens intergénérationnels et réduire la fracture numérique				D R O I T S C I T U M S &
	Action 27 : Réaliser un diagnostic précarité et un plan d'actions spécifique				
	Action 28 : Renforcer l'itinérance des actions du centre socio culturel (hors les murs)				
	Action 29 : Le « Rebond du Ricochet » : une antenne du centre socio culturel sur le secteur de Joyeuse				
	Action 30 : Engager une réflexion sur des projets d'Espaces de Vie Sociale				
	Action 31 : Poursuivre une politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures enfance jeunesse				H A N D I C A P
	Action 32 : Instaurer des temps de travail entre les professionnels de l'enfance jeunesse et ceux du handicap				
	Action 33 : Améliorer la communication de l'offre sportive et culturelle				S P O R T & C U L T U R E
			Action 34 : Favoriser un parcours d'éducation physique et sportive tout au long de la vie (EAC du sport)		
	Action 35 : Déployer une offre de découverte « art et numérique » auprès des jeunes				
			Action 36 : Développer l'itinérance des pratiques sportives (ex mobil sport)		
			Action 37 : Impliquer les jeunes dans la vie sportive et culturelle par du bénévolat ponctuel		
	Action 38 : Animer et coordonner la CTG grâce au poste de Chargé de coopération				P I L O T A G E

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

✓ Les instances :

- Le Comité technique : Instance opérationnelle, il se réunit au moins deux fois par an, il organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Pour celui-ci il rédige un état d'avancement du plan d'actions, de la programmation (Cf. réalisations, difficultés, ajustements, nouvelles actions, programmation à venir, premier résultat, bilan...). Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagées. Il est composé en tant que de besoins d'acteurs du territoire et animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et de développement CAF. Il peut solliciter l'expertise de professionnels et s'appuyer sur la contribution, la participation de la responsable du développement des territoires de la Caf.

- Le Comité de pilotage : instance décisionnelle, il se réunit au moins une fois par an, au 1^{er} trimestre de N, il est l'instance décisionnelle qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé de la commission enfance jeunesse dont l'élu référent, le Directeur Général des Services, du chargé de coopération, de la chargée de conseil et développement et de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction).

En lien avec le chargé de conseil et développement de la CAF, le chargé de coopération du territoire est chargé de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances. Les comités techniques et les comités de pilotage font systématiquement l'objet d'un compte rendu synthétique.

✓ Le suivi du déploiement de la Ctg :

Le chargé de conseil et développement CAF et le chargé de coopération du territoire sont maître d'œuvre de la démarche.

Le comité de pilotage et le comité technique seront chargés de définir et de porter la démarche d'évaluation notamment dans une logique d'analyse de l'impact social. Le comité de pilotage doit pouvoir prendre des décisions à l'appui de l'évaluation des objectifs et des actions prévus pour l'année écoulée. Cela doit lui permettre de prendre une décision éclairée sur les perspectives de l'année suivante qui lui sont présentées. La concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la CTG sera privilégiée sur toute la durée de la CTG.

ANNEXE 5 – Evaluation

Evaluation menée pour l'année :

Evaluation annuelle de la CTG

1. Evaluation des actions

Code couleur : ■ réalisé ■ en cours de réalisation ■ non réalisé
 Griser les actions non concernées par l'année d'évaluation et préciser la date de réalisation prévue

Fiches actions inscrites dans la CTG	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (description de l'état d'avancement et des actions menées)	Perspectives	Impacts
Fiche action 1 :								
Fiche action 2 :								
Fiche action 3 :								
Fiche action 4 :								
Fiche action 5 :								
Fiche action 6 :								
Fiche action 7 :								
Fiche action 8 :								
Fiche action 9 :								
Fiche action 10 :								
Fiche action 11 :								
Fiche action 12 :								
Fiche action 13 :								
Fiche action 14 :								
Fiche action 15 :								
Fiche action 16 :								
Fiche action 17 :								
Fiche action 18 :								
Fiche action 19 :								
Fiche action 20 :								
Fiche action 21 :								
Fiche action 22 ¹ :								
Fiche action 23 :								
Fiche action 24 :								
Fiche action 25 :								
Fiche action 26 :								
...								

2. Evaluation des axes transversaux

Axes transversaux	Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire
Etat des lieux de l'offre : - Ouverture / Fermeture - Faits marquants			
Qualité du partenariat			
Communication			
Gouvernance (COTECH/COPIL)			
Coordination			

3. Commentaires :

ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie et des communes de Saint-Mélany, Beaumont, Dompnac et Sablière

(Cf. délibérations ci-après)

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202207-120

Du 18 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, PRAT Eric, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : GONTIER Philippe (pouvoir de WALDSCHMIDT Pascal), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), BERRES Thierry (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), MOZZATTI Albert (pouvoir de MARCHAL Yannick), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), LASTELLA Carole (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), BALAZUC Christian (pouvoir de AUDIBERT François), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de SALEL Matthieu), CHABANE Francis (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), BOISSIN Eric (pouvoir de FAURE Alexandre).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 13

Date de la convocation 13 juillet 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La CAF de l'Ardèche et la Communauté de Communes ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire du Pays Beaume-Drobie intitulée Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans.

Elle constitue un cadre et poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche famille dans une démarche collaborative
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée adaptée aux besoins des habitants et des familles,

Ainsi 8 thématiques ont été étudiées :

- Petite Enfance,
- Enfance Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement
- Handicap
- Accès au sport et à la culture

Les acteurs ont été largement associés à cette démarche, plus de 90 partenaires ont participé à 9 ateliers de travail organisés en mars et avril dernier pour établir un diagnostic partagé, dégager des axes et des objectifs stratégiques et élaborer un programme d'actions.

Le comité de pilotage, composé d'élus de la communauté de communes et de techniciens de la CAF, s'est réuni à toutes les étapes pour valider et compléter le travail réalisé dans les ateliers.

Considérant que l'ensemble de ce travail réunit dans un document unique édité par la CAF de l'Ardèche,
Considérant que ce document a été mis à disposition des conseillers communautaires,

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

Approuver la Convention Territoriale Globale 2022/2026 conclue avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs

Autoriser le Président à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

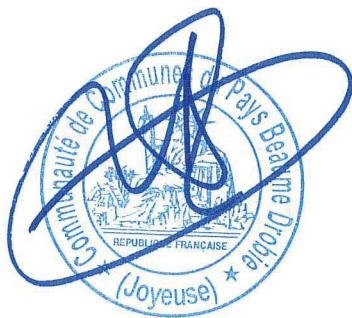
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

GONTIER Philippe

Secrétaire de séance





Convention Territoriale Globale
2022-2026

